



CONTRAT DE RIVIERE NARTUBY N°2

Dossier définitif

Tome 2 – Cahier de fiches actions

Table des matières

I. Avant-propos.....	1
II. Stratégie du Contrat.....	2
III. Récapitulatif du programme d’actions	5

I. Avant-propos

La Nartuby est un des principaux affluents du fleuve Argens, dans le département du Var. Ce cours d'eau qui traverse Draguignan a fait la une de l'actualité en 2010 et en 2011 à cause de phénomènes d'inondations dévastateurs.

Le bassin de la Nartuby a fait l'objet d'un premier Contrat de rivière entre 2007 et 2012. En 2014, à l'issue du bilan du premier Contrat, les acteurs locaux ont décidé de poursuivre la démarche partenariale en engageant un second Contrat.

Le présent document constitue le cahier de fiches actions, qui détaille le programme d'actions du Contrat.

Les documents constituant le Contrat sont les suivants :

- Le dossier principal présentant les motivations et la justification du Contrat, le diagnostic du bassin, la compatibilité avec le SDAGE et la SLGRI, la stratégie et la synthèse du programme d'actions.
- le document de synthèse du dossier principal.
- Le cahier des fiches-actions.
- Le document contractuel.

II. Stratégie du Contrat

Sur la base du diagnostic rappelé dans le dossier principal, et de la concertation menée avec les maîtres d'ouvrage pendant la rédaction de l'Avant-Projet, puis du dossier définitif, la stratégie du Contrat s'articule autour de **5 grands enjeux** rappelés ci-dessous.

QUALITÉ :

Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau

QUANTITÉ :

Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS :

Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.

PATRIMOINE :

Faire découvrir la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti

ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION :

Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques

Chaque enjeu constitue un volet du Contrat, qui est décliné en sous-volets correspondant aux objectifs.

Volet A – QUALITÉ : atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau

A1 - Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif

A2 - Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales

A3 - Réduire les rejets d'eaux usées d'origine industrielle et artisanale

A4 - Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole

A5 - Protéger les ressources d'eau potable

A6 - Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles

Volet B - QUANTITÉ : Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource

B1 - Améliorer la gestion de la ressource en eau

B2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau

Volet C - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient

C1 - Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides

C2 - Entretenir, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées

Volet D : PATRIMOINE : Faire découvrir la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti

**D1 - Développer la
pédagogie de
l'environnement à travers
la mise en valeur de
certains sites**

**D2 - Intégrer la découverte
de la rivière dans la
stratégie touristique locale**

**Volet E - ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et
appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques**

**E1 - Animer et suivre la
procédure**

**E2 - Impliquer le public au
sens large**

**E3 - Participer aux outils de
planification pour tendre
vers une politique
concertée de l'eau sur le
territoire**

III. Récapitulatif du programme d'actions

Le tableau en pages suivantes récapitule l'ensemble des actions du programme avec les coûts et financements associés.

N° action	Intitulé	Nature	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phase	Coût prévisionnel (Phase 1)	Coûts TTC / HT	Coût prévisionnel (Phase 2)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Taux AE RMC	Montant AE phase 1	Montant bonification AE phase 1	Taux CR PACA	Montant CR phase 1	Taux Etat	Montant Etat phase 1	Taux MO	Montant MO phase 1	
A1 - Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif																									
A1.1	Anticipation de la prise des compétences eau et assainissement (EU et EP)	E	1	DPVa	Phase 1																				
A1.1	Mutualisation de la gestion patrimoniale des réseaux	E	1	DPVa et communes	Phase 1																				
A1.2	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence - Draguignan.	T	1	Commune de Draguignan/DPVa	Phase 1	166 000 €	HT		41 000 €	125 000 €						50%	83 000 €		0%	-	0%		50%	83 000 €	
A1.2	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence - Draguignan.	T	1	Commune de Trans en Pce/DPVa	Phase 1	8 640 €	HT			8 640 €						50%	4 320 €		0%	-	0%		50%	4 320 €	
A1.2	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence - Draguignan.	T	1	SIVU/DPVa	Phase 1	329 000 €	HT			329 000 €						50%	164 500 €		0%	-	0%		50%	164 500 €	
A1.3	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	T	1	SIVU/DPVa/SMA	Phase 1	950 000 €	HT			420 000 €	410 000 €	120 000 €				20%	192 500 €		0%	-	0%		80%	757 500 €	
A1.3	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	T	1	SIVU/DPVa	Phases 1	1 608 000 €	HT			1 158 000 €	450 000 €					37%	588 875 €		0%	-	0%		63%	1 019 125 €	
A1.3	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	T	1	Commune de Trans en Pce/DPVa	Phase 1	1 088 454 €	HT			336 214 €	470 450 €	281 790 €				50%	544 227 €		0%	-	0%		50%	544 227 €	
A1.3	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	T	1	Commune de Draguignan/DPVa	Phase 1	1 473 500 €	HT		48 500 €	806 750 €	618 250 €					42%	620 000 €		0%	-	0%		58%	853 500 €	
A1.4	Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan – Trans en Pce	E	1	SIVU	Phase 1	51 024 €	HT		51 024 €							29%	15 000 €		0%	-	0%		71%	36 024 €	
A1.4	Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan – Trans en Pce	E	1	Commune de Trans en Pce	Phase 1	44 000 €	HT		44 000 €							50%	22 000 €		0%	-	0%		50%	22 000 €	
A1.4	Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan – Trans en Pce	E	1	Communes Draguignan	Phase 1	175 500 €	HT		175 500 €							48%	85 000 €		0%	-	0%		52%	90 500 €	
A1.5	Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence	T	1	Commune de Trans en Pce/DPVa	Phase 1	415 000 €	HT		110 000 €	125 000 €	180 000 €					0%	-		0%	-	0%		100%	415 000 €	
A1.6	Extension du réseau d'eaux usées de la commune d'Ampus	T	1	Commune d'Ampus/DPVa	Phase 1	320 592 €	HT		120 592 €	65 000 €	65 000 €	70 000 €				0%	-		0%	-	0%		100%	320 592 €	
A1.7	Amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers	E/T	1	Etat – Ministère des Armées	Phase 1	A définir																			
A1.8	Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon	E/T	1	SIVOM de Callas / DPA	Phase 1																				
A1.8	Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon	E/T	1	Commune de Châteaudouble	Phase 1	20 500 €	HT		20 500 €							30%	6 150 €	6 150 €	0%	-	0%	-	70%	14 350 €	
A1.9	Entretien du réseau d'assainissement de La Motte pour prévenir la production de sulfure d'hydrogène	T	1	Commune de La Motte/DPVa	Phase 1	40 000 €	HT		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €				0%	-		0%	-	0%	-	100%	40 000 €	
A1.10	Contrôle des installations d'assainissement non collectif	A/E	1	DPVa	Phases 1 et 2	49 225 €	HT		46 450 €	2 775 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	49 225 €	
A1.10	Travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif les plus impactantes	T	1	Particuliers Délégation communale ou intercommunale (conventions)	Phase 2	A définir																			
A2 - Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales																									
A2.1	Elaboration de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales	E	1	Commune de Draguignan / DPA	Phase 1	25 000 €	TTC					25 000 €				50%	12 500 €		0%	-	0%	-	50%	12 500 €	
A2.1	Elaboration de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales	E	1	Commune de Châteaudouble / DPA	Phase 1	6 000 €	TTC			6 000 €						50%	3 000 €		0%	-	0%	-	50%	3 000 €	
A2.2	Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Intercommunal	E	1	Commune de Châteaudouble / DPA	Phase 1	555 000 €	HT			370 000 €	185 000 €					50%	277 500 €		0%	-	0%	-	50%	277 500 €	
A3 - Réduire les rejets d'eaux usées d'origine industrielle et artisanale																									
A3.1	Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Pce et Draguignan	A	1	Commune de Draguignan/Trans en Pce/DPVa	Phase 1	45 000 €	HT			45 000 €						9%	4 000 €		0%	-	0%	-	91%	41 000 €	
A3.1	Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Pce et Draguignan	T	1/2	Industriels et artisans	Phase 2	A définir																			
A3.1	Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Pce et Draguignan	A	2	Porteur du Contrat Chambre du Commerce et de l'industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Phase 2	A définir																			
A4 - Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole																									
A4.1	Accompagnement des exploitants agricoles à modifier leurs pratiques culturales	E	1	SMA	Phase 1	75 000 €	TTC	75 000 €		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	0%	-		0%	-	0%	-	100%	75 000 €	

N° action	Intitulé	Nature	Priorité	Maître d'ouvrage	Phase	Coût prévisionnel (Phase 1)	Coûts TTC / HT	Coût prévisionnel (Phase 2)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Taux AE RMC	Montant AE phase 1	Montant bonification AE phase 1	Taux CR PACA	Montant CR phase 1	Taux Etat	Montant Etat phase 1	Taux MO	Montant MO phase 1
A5 - Protéger les ressources d'eau potable																								
A5.1	Travaux liés à la mise en place des périmètres de protection des forages et de la source de la Magdeleine à Montferrat	E/T	1	SIVOM de Callas / DPVa	Phase 1	75 750 €	HT			8 250 €	33 750 €	33 750 €				30%	22 725 €	22 725 €	0%	-	0%	-	70%	53 025 €
A6 - Suivre les évolutions de la qualité des eaux superficielles																								
A6.1	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby	E	1/2	SMA	Phase 1	120 000 €	TTC			60 000 €	60 000 €					50%	60 000 €		30%	36 000 €	0%	-	20%	24 000 €
B1 - Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée																								
B1.1	Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby et création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques	E	1	SMA	Phase 1	120 000 €	TTC		20 000 €	100 000 €						70%	84 000 €		10%	12 000 €	-	20%	24 000 €	
B1.1	Création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques	E	1	SMA / Communes / DPVa	Phase 2	A définir																		
B1.2	Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude)	E	1	SMA	Phase 1	120 000 €	TTC			60 000 €	60 000 €					70%	84 000 €		0%	-	0%	-	30%	36 000 €
B1.3	Mise en place de dispositifs de mesure et de régulation sur les canaux d'irrigation	E/T	1	ASL de Rebouillon (Draguignan)	Phase 1	1 000 €	HT			1 000 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	1 000 €
B1.3	Mise en place de dispositifs de mesure et de régulation sur les canaux d'irrigation	T	1	ASF de Trans-en-Provence	Phase 1	1 000 €	HT			1 000 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	1 000 €
B1.4	Travaux de réhabilitation du canal de Fontigon	T	1	ASA de Fontigon	Phase 1	82 000 €	HT		12 000 €	70 000 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	82 000 €
B1.5	Création d'une ASP sur la commune de la Motte	A	2	ASP	Phase 1	8 000 €	HT			8 000,00 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	8 000 €
B1.6	Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau de la ville de Draguignan	E	1	Commune de Draguignan	Phase 1	200 000 €	HT		200 000 €							50%	100 000 € aide début 2019		0%	-	30%	60 000 €	20%	40 000 €
B2 - Sécuriser l'approvisionnement en eau																								
B2.1	Sécurisation de l'alimentation en eau potable sur la commune d'Ampus	T	1	Commune d'Ampus / DPVa	Phase 1	70 000 €	HT		70 000 €							0%	-		0%	-	0%	-	100%	70 000 €
B2.2	Réduction des fuites sur le réseau AEP de la commune de Trans-en-Provence	T	1	Commune de Trans-en-Provence / DPVa	Phase 1	200 000 €	HT				100 000 €	100 000 €				30%	60 000 €	60 000 €	0%	-	0%	-	70%	140 000 €
B2.2	Réduction des fuites sur le réseau AEP de la commune de Trans-en-Provence	T	1	Commune de Trans-en-Provence / DPVa	Phase 1	44 000 €	HT		29 000 €	15 000 €						50%	22 000 €		0%	-	0%	-	50%	22 000 €
B2.2	Réduction des fuites sur le réseau d'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public (SAUR) à Trans-en-Provence	T	1/2	Commune de Trans-en-Provence / DPVa	Phases 1 et 2																			
B2.3	Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan	T	1	Commune de Draguignan	Phases 1	1 200 000 €	HT		1 200 000 €							16%	191 000 €	191 000 €	0%	-	0%	-	84%	1 009 000 €
C1 - Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides																								
C1.1	Détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial	E	1	SMA	Phase 1	150 000 €	TTC		25 000 €	100 000 €	25 000 €					60%	90 000 €		20%	30 000 €	0%	-	20%	30 000 €
C1.1	Travaux prioritaires de restauration de l'espace de bon fonctionnement	E/T	2	SMA	Phase 2	A définir																		
C1.2	Elaboration d'un plan de gestion stratégique à l'échelle du bassin versant sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides (hors milieu alluvial)	E	1	SMA	Phase 1	60 000 €	TTC			60 000 €						60%	36 000 €		20%	12 000 €	0%	-	20%	12 000 €
C1.2	Travaux prioritaires de restauration des zones humides	E/T	2	SMA	Phase 2	A définir																		
C1.3	Elaboration d'une stratégie de gestion foncière	E	1	SMA	Phase 1	60 000 €	TTC				60 000 €					70%	42 000 €		0%	-	0%	-	30%	18 000 €
C1.4	Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices	E	1	Fédération de pêche	Phases 1 et 2	50 000 €	TTC	25 000 €		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €			50%	25 000 €		30%	15 000 €	0%	-	20%	10 000 €
C1.5	Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby	T	1	Fédération de pêche	Phases 1 et 2	90 000 €	TTC	100 000 €			90 000 €					50%	45 000 €		30%	27 000 €	0%	-	20%	18 000 €
C2 - Entretenir, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées																								
C2.1	Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats	E	1	SMA	Phases 1 et 2	Pm.																		
C2.2	Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire et de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique	T	1	SMA	Phases 1 et 2	330 000 €	TTC	330 000 €		110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	30%	99 000 €		0%	-	0%	-	70%	231 000 €
D1 - Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites																								
D1.1	Inventaire des sites d'intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique	A/E	2	SMA en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Phase 1																			
D1.2	Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial à Ampus	T	2	Association APPA	Phase 1	15 000 €	TTC			15 000 €						30%	4 500 €	4 500 €	0%	-	0%	-	70%	10 500 €
D1.3	Réhabilitation et mise en valeur de sites patrimoniaux liés à l'eau	E/T	2	Commune de La Motte	Phase 1 & 2	90 000 €	HT			30 000 €	60 000 €					0%	-		0%	-	0%	-	100%	90 000 €

N° action	Intitulé	Nature	Priorité	Maitre d'ouvrage	Phase	Coût prévisionnel (Phase 1)	Coûts TTC / HT	Coût prévisionnel (Phase 2)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Taux AE RMC	Montant AE phase 1	Montant bonification AE phase 1	Taux CR PACA	Montant CR phase 1	Taux Etat	Montant Etat phase 1	Taux MO	Montant MO phase 1	
D2 - Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale																									
D2.1	Valorisation et aménagement des gorges de la Nartuby à Trans en Pce	T	1	DPVa	Phase 1	545 000 €	HT		545 000 €							9,5%	52 000 €	52 000 €		-		-	90%	493 000 €	
D2.2	Réalisation d'un parcours amont/aval au contact de la Nartuby	E/T	1	Châteaudouble, Draguignan, Ampus, DPVa	Phase 1	1 098 000 €	HT		346 667 €	751 333 €						0%	-		0%	-	0%	-	100%	1 098 000 €	
D2.3	Réhabilitation d'un circuit de l'eau à Montferrat	E	2	Commune de Montferrat	Phase 1	40 000 €	HT			40 000 €						30%	12 000 €	12 000 €	0%	-	0%	-	70%	28 000 €	
E1 - Animer et suivre la procédure																									
E1.1	Animation du Contrat - Poste de Chargé de missions	A	1	SMA	Phases 1 et 2	140 000 €	TTC	140 000 €		46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	50%	70 000 €		0%				50%	70 000 €	
E1.1	Suivi du Contrat - Création d'un Comité de Pilotage	A	1	SMA	Phase 1																				
E1.1	Suivi du Contrat - Création de tableau de bord de suivi des actions	E	1	SMA	Phases 1 et 2																				
E1.1	Suivi du Contrat - Création d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques	E	1	SMA	Phases 1 et 2																				
E1.1	Animation du Contrat - Poste de Technicien de rivière	A	1	SMA	Phases 1 et 2	140 000 €	TTC	140 000 €		46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	46 667 €	50%	70 000 €		0%	-			50%	70 000 €	
E1.2	Evaluation du Contrat - Réalisation d'un bilan des actions à mi-parcours	E	1	SMA	Phase 1	50 000 €	TTC					50 000 €				50%	25 000 €		30%	15 000 €	0%	-	20%	10 000 €	
E1.2	Evaluation du Contrat - Réalisation d'une étude bilan en fin de procédure	E	2	SMA	Phase 2		TTC	60 000 €								0%	-		0%	-	0%	-	100%	-	
E2 - Impliquer le public au sens large																									
E2.1	Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement	E	1	SMA	Phase 1	100 000 €	TTC			35 000 €	35 000 €	30 000 €				50%	50 000 €		30%	30 000 €			20%	20 000 €	
E2.2	Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population)	A	1/2	SMA	Phases 1 et 2	60 000 €	TTC	60 000 €		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	50%	30 000 €		0%	-	0%	-	50%	30 000 €	
E2.2	Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population)	A		FPPMA	Phases 1 et 2																				
E3 - participer aux outils de planification pour tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire																									
E3.1	Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets d'aménagement du territoire, environnementaux et touristiques	A	1	SMA	Phases 1 et 2																				

Fiches actions – volet A

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Anticipation de la prise des compétences eau et assainissement	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes les masses d'eau du bassin	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

En application de la Loi Notre, la DPVa sera au 01/01/2020 dotée de la compétence eau potable et assainissement. Cette prise de compétences est préparée à travers une étude portée dans le cadre d'un appel à projet de l'agence de l'eau ayant pour objectif d'anticiper et d'optimiser le transfert des compétences eau et assainissement (eaux usées et eaux pluviales) des communes vers la DPVa. Cette étude s'articule en 2 volets :

- Une étude prospective qui a démarré en juillet 2018 d'une durée globale d'environ 20 mois ;
- Une mutualisation de la gestion patrimoniale des réseaux via un outil de gestion (SIG intercommunal).

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

L'étude prospective se déroule en 4 phases :

- État des lieux et diagnostic des services eau potable, assainissement et eaux pluviales sur le territoire ;
- Définition des objectifs de performance et de qualité ;
- Définition et simulation de scénarii pour le transfert de compétence ;
- Accompagnement de la mise en œuvre du transfert.

En parallèle, la mutualisation de la gestion patrimoniale consiste à :

- Restructurer des données sur les réseaux
- Faire relever les réseaux dont les données disponibles sont insuffisantes
- Constituer un fond de plan de meilleure qualité que le cadastre
- Harmoniser et valoriser les plans topographiques
- Mutualiser l'acquisition de logiciels métiers de gestion patrimoniale de réseaux

Conditions de réalisation et limites

Action citée pour mémoire car ces opérations ont fait l'objet d'un accompagnement financier de l'agence de l'eau dans le cadre d'un appel à projet du 10ème programme à hauteur de 1 674 097 €.

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etude prospective	DPVa							Pm.
Mutualisation de la gestion patrimoniale des réseaux	DPVa et communes							Pm.

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Etude prospective	Etude	1
Mutualisation de la gestion patrimoniale des réseaux	Etude	1

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation de l'étude
Mise en œuvre du transfert
Mètres linéaires de réseaux levés
Réalisation et mise en place du SIG intercommunale

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence - Draguignan.	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Communes de Draguignan et Trans-en-Provence - SIVU - Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Draguignan, Trans-en-Provence	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
<p>Le système d'assainissement (réseaux de collecte et de transfert, et station d'épuration) de Draguignan-Trans en Pce, jugé non conforme en 2016, a été classé « en voie de conformité » en 2017. En l'absence d'engagements technique et financier des maîtres d'ouvrage (communes et SIVU) sur un programme de travaux visant d'une part, la réduction des intrusions d'eaux parasites sur les réseaux et d'autre part l'autosurveillance des points de surverse, le système pourrait être à nouveau classé non conforme en 2019.</p> <p>Outre les travaux prévus pour réduire les eaux claires parasites (définis dans l'action A.1.3), il est envisagé de créer et d'équiper de nouveaux déversoirs d'orage sur les réseaux afin d'organiser les surverses et de mettre en place un diagnostic permanent (cf. action A.1.4).</p>		
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)		
Description technique		
<p>Les travaux programmés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un déversoir d'orage (Bd Leclerc) équipé d'un détecteur de surverse ou sonde de hauteur et d'un poste de refoulement (Pierre de la Fée) sur le réseau de la commune de Draguignan ; - Télésurveillance du poste de refoulement du Plan sur le réseau de la commune de Trans en Pce ; - Construction d'un déversoir d'orage route du Plan à Trans en Pce équipé d'un détecteur de surverse et d'un préleveur réfrigéré sur le réseau de transfert du SIVU. 		
Conditions de réalisation et limites		
<p>Financement de l'Agence de l'Eau sous réserve d'études préalables, de la validation réglementaire, et des respects des conditions d'éligibilité du 11^{ème} programme (critères de gestion durable des services, maturité) ; cf. tableaux annexés.</p> <p>L'engagement de l'EPCI (compétent à compter du 1^{er} janvier 2020) sur cette action sera conditionné au respect du PPI élaboré par la DPVa d'ici fin 2019.</p>		

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
DO-Bd Leclerc	Draguignan	41 000 €						41 000 €
PR-Pierre Fée	Draguignan/DPVa		125 000 €					125 000 €
PR du Plan	Trans en Pce /DPVa		8 640 €					8 640 €
DO route du Plan	SIVU/DPVa		329 000 €					329 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Création et équipement d'un DO Bd Leclerc	Travaux	1
Création d'un PR Pierre de la Fée	Travaux	1
Equipped d'un PR du Plan	Travaux	1
Création d'un DO route du Plan	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE*	CR	CD	Etat	UE	Autre
Création et équipement d'un DO Bd Leclerc	41 000 €	20 500 € 50 %	20 500 € 50 %	-	-	-	-	-
Création d'un PR Pierre de la Fée	125 000 €	62 500 € 50 %	62 500 € 50 %	-	-	-	-	-
Equipped d'un PR du Plan	8 640 €	4 320 € 50 %	4 320 € 50 %	-	-	-	-	-
Création d'un DO route du Plan	329 000 €	164 500 € 50 %	164 500 € 50 %	-	-	-	-	-
Total €	503 640 €							

* aide calculée avec application des coûts en vigueur du 11^{ème} programme, sur la base du linéaire de réseau traité et majorée pour intégrer les PR et équipements électromécaniques.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux
Nombre de DO et PR créés
Données de télésurveillance

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Pce par temps de pluie - Réduction des eaux claires parasites	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Communes de Draguignan – Trans en Pce - SIVU - Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Draguignan – Trans en Pce	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

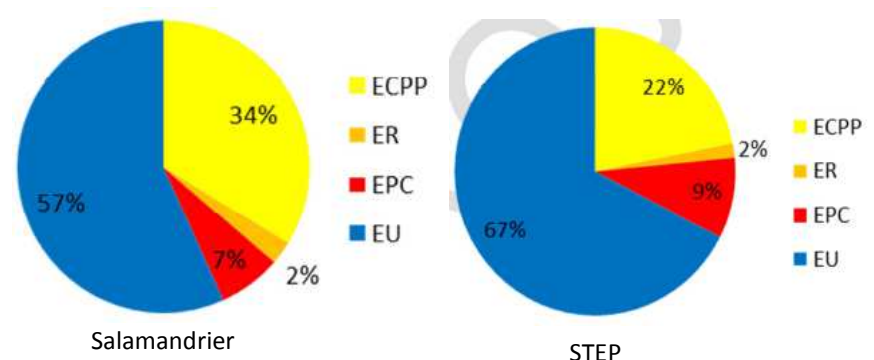
L'analyse des volumes journaliers mesurés en entrée de la station d'épuration de Trans en Pce-Draguignan montre que les réseaux d'assainissement sont sensibles à l'entrée d'eaux claires parasites pluviales. Ainsi, en 2018, pour un débit moyen annuel s'établissant à 6 113 m3/j, le débit maximum a été de 20 376 m3/j, volume atteint le 13 octobre, soit pour un Q nominal – temps de pluie = 14 000m3/j (données d'autosurveillance 2018).

Le réseau de collecte de Draguignan (90,7 km), considéré comme séparatif, dispose de 2 points de surverse vers le milieu naturel (DO du Salamandrier et trop-plein du PR du Flayosquet). Lors d'événements pluvieux importants, dans certains secteurs de la ville, le réseau se met en charge et cela abouti à des déversements non maîtrisés dans le milieu naturel. En 2018, il y a eu 50 déversements sur le réseau DO Salamandrier soit 28 393 m3 (1.23% du volume entrant sur la station d'épuration).

En outre, l'analyse du diagnostic permanent mis en place au niveau du Salamandrier et de la STEP révèle également l'existence d'intrusions d'eaux claires parasites permanentes :

- au niveau de la station d'épuration, 22% du volume provient d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) et 11% d'eaux parasites pluviales (EPC+ER) ;
- au niveau du Salamandrier (par lequel transitent 75% des volumes de Draguignan), 1/3 du volume provient d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) et 9% d'eaux parasites pluviales (EPC+ER).

(source « Programme pluriannuel de travaux d'assainissement – mars 2019 »).



L'étude diagnostique menée à Draguignan a permis de mettre en exergue 4 bassins contributeurs en termes de captage d'eaux de pluies : Salamandrier, Endronnes (centre-ville), Brossolette et la Foux. Des tests à la fumée ont permis de déterminer les raccordements de toitures ou de pluviaux à déconnecter.

Concernant le réseau de collecte de Trans en Pce (28,9 km), on ne dispose pour l'heure d'aucun élément. Le

diagnostic permanent réalisé à partir de 2019 (cf. action A1.4) permettra de mettre en lumière les éventuels dysfonctionnements.

Le réseau du SIVU intercommunal (10,7 km) est composé de 2 collecteurs reprenant le réseau de Draguignan, puis celui de Trans en Pce, pour amener les effluents jusqu'à la station d'épuration intercommunale. Ce réseau comporte des défauts de dimensionnement qui provoquent en particulier des débordements répétés par temps de pluie sur le chemin du plan.

L'objectif de cette action est de réaliser les travaux prioritaires et nécessaires à la mise en conformité des réseaux. Ces travaux permettront de réduire de 22 % le volume d'ECP sur la commune de Draguignan.

L'identification des travaux prioritaires et le chiffrage du volume d'ECP supprimé ont été réalisés via :

- L'étude diagnostique du Schéma Directeur d'Assainissement de Draguignan (NALDEO, 2018) ;
- Le diagnostic permanent d'ores et déjà mis en place sur les réseaux de Draguignan et du SIVU ;
- La connaissance des réseaux via les investigations menées par les exploitants respectifs (visites, ITV, fumigation...)

Pour mémoire, dans le cadre de l'action 35 du PAPI Complet de l'Argens (restauration de la Nartuby dans la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence), les aménagements prévus interfèrent en plusieurs secteurs avec les canalisations eaux usées du SIVU :

- Le double siphon en aval immédiat du pont submersible des Incapis ;
- Le franchissement de la Nartuby à la limite communal Draguignan/Trans en Provence ;
- Le réseau en encorbellement sur la passerelle Décathlon.

En considérant la similarité des problématiques de dévoiement du réseau SIVU sur ces trois secteurs, le SIVU a proposé une solution de restructuration du réseau intercommunal avec l'appui technique de VEOLIA et d'INGEROP. La réalisation de ces aménagements permet ainsi (par la suppression et le remplacement de réseaux vieillissants, par la suppression du réseau traversant la Nartuby et par un nouveau maillage des réseaux) de limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et temporaires. Ces interventions recouvrent une enveloppe financière de 1 M€ HT.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

La commune de Draguignan a défini un programme de travaux de plus de 9 millions d'euros, dont la première tranche est planifiée sur les 2-3 premières années du Contrat (2019-2021) :

- Traitement des défauts gouttières et avaloirs (répartis sur la ville) ;
- Opération manchettes ;
- Création et équipement d'un DO et d'un PR (cf. fiche A.1.2).

Les volumes d'ECP éliminés sont estimés à 134,4 m3/j en 2019, 160,8 m3/j en 2020 et 4,1 m3/j en 2021 (soit près de 300 m3/j au total). Le détail est reporté dans le tableau de planification des travaux.

La commune de Trans-en-Provence prévoit pour sa part sur le réseau de collecte communal :

- Des travaux de renouvellement des réseaux (2165 ml au total)
- La déconnexion de 16 points d'eaux parasites de ruissellement
- La télésurveillance du PR du Plan (cf. fiche A.1.2)

Ces travaux permettront l'élimination de 40% des ECP (estimation réalisée dans le tableau de planification des travaux). La mise à jour du schéma directeur permettra d'établir un programme de travaux visant à réduire les

ECP, avec des volumes et % de réductions d'ECP quantifiées, et des zones prioritaires identifiées. (cf. fiche A.1.4)

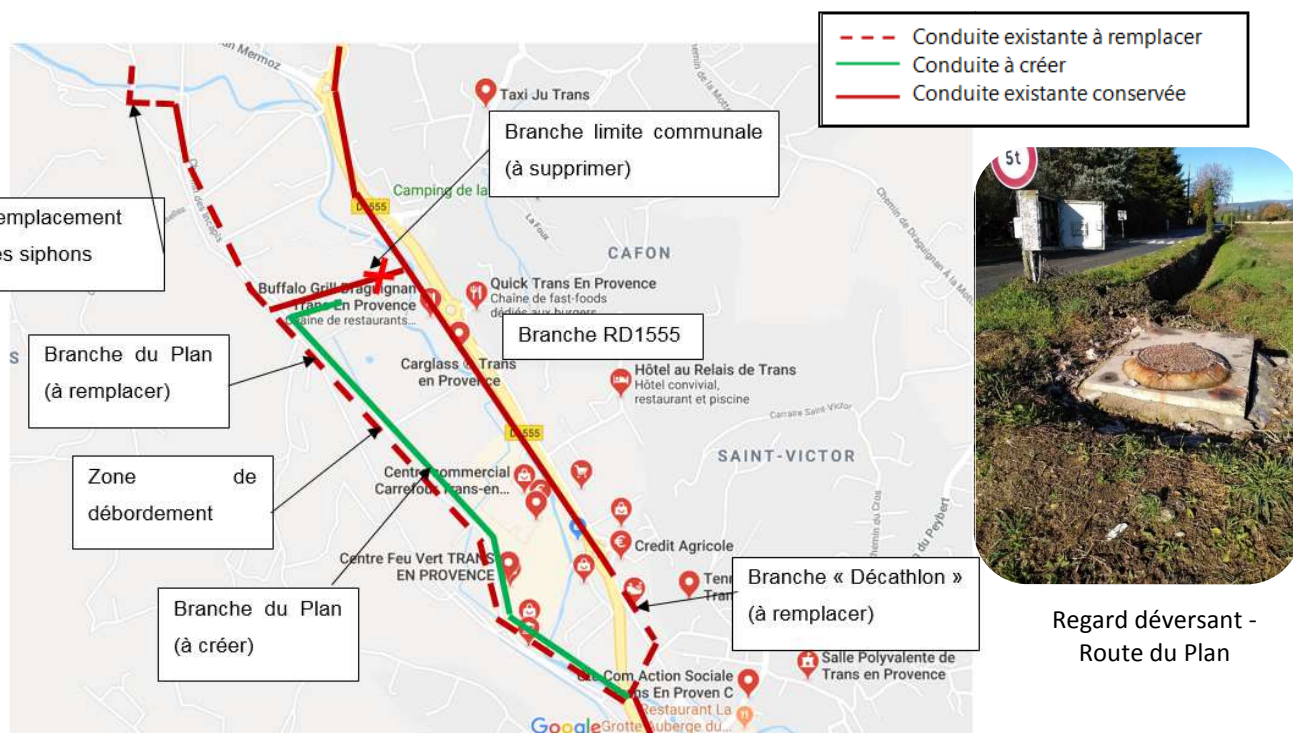
Le SIVU envisage d'ores et déjà les travaux suivants sur le réseau de transfert :

- Rechemisage ou renouvellement de 1845 ml de réseau ;
- Construction d'un DO sur la route du Plan (cf. action A.1.2).

Ces travaux permettront l'élimination d'un volume d'ECP de l'ordre de 9 m³/j. Le détail est reporté dans le tableau de planification des travaux.

En parallèle, le SIVU travaille via l'action 35 du PAPI, sur une réduction des apports d'effluents EU dans le réseau en amont de la passerelle Décathlon (pour en limiter la sur-sollicitation) par la création d'une nouvelle antenne sous la route du plan en parallèle de l'existant ce qui permettrait d'y connecter les deux branches citées ci-dessus. Cette disposition permet ainsi :

- De maintenir le fonctionnement en siphon au niveau des Incapis : recréation d'un double siphon en lieu et place de l'existant mais plus profond ;
- De supprimer la traversée EU à la limite communale de Draguignan et Tans en Pce et de créer une nouvelle antenne sous la route du plan jusqu'à la RD1555 (connexion au réseau existant en aval du pont sur la Nartuby) en parallèle de celui existant. Et ainsi en profiter pour traiter le point de déversement identifié sous la route du Plan (au niveau du bâtiment ENEDIS sur pilotis) lié à un manque de capacité et d'étanchéité du réseau intercommunal (par temps de pluie le réseau monte en charge et déborde par le regard) ;
- De remplacer l'antenne existante sous la route du plan (réseau fuyard et de dimensions hétérogènes) ;
- De profiter de la réduction des apports d'effluents dans le réseau EU de la RD 1555 en amont du franchissement de la Nartuby (délestage du réseau) pour amoindrir la pente du réseau entre le rond-point du centre commercial et la passerelle Décathlon afin de maintenir un fonctionnement gravitaire de cette branche.



Enfin, la mise en place d'un diagnostic permanent sur l'ensemble du système d'assainissement permettra de compléter le programme de travaux de réduction d'ECP en ciblant les secteurs sensibles, ainsi que de quantifier les volumes d'ECP à éliminer (cf. fiche A1.4).

Conditions de réalisation et limites

Les travaux sur les ECP de la commune de Trans en Pce sont prévus sur 4 ans (accord cadre transféré à la DPVa au 1^{er} janvier 2020).

De même, les travaux à réaliser sur la commune de Draguignan feront l'objet d'un transfert à la DPVa en 2020.

L'engagement de l'EPCI (compétent à compter du 1^{er} janvier 2020) sur cette action sera conditionné au respect du PPI élaboré par la DPVa d'ici fin 2019.

Action à relier à la réalisation d'aménagements sur la Nartuby dans le cadre du PAPI complet de l'Argens (aspects fonciers et réseaux)

Financement Agence de l'Eau : sous conditions et défini dans les tableaux annexés

Cout plafond Agence de l'Eau : 350€/ml

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage (s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Aménagements sur réseau / action 35 du PAPI	SIVU/DPVa /SMA		420 000	410 000	120 000			950 000 €
Réhabilitation de réseaux de transfert	SIVU/DPVa		1 158 000	450 000				1 608 000 €
Réhabilitation des réseaux communaux	Commune de Trans en Pce / DPVa		336 214	470 450	281 790			1 088 454 €
Réhabilitation des réseaux communaux	Commune de Draguignan / DPVA	48 500	806 750	618 250				1 473 500€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Réhabilitation de réseaux d'assainissement collectif	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Aménagements sur les canalisations / action 35 du PAPI - SMA	950 000 €	757 500 € 80 %	192 500 € 20 %	-	-	-	-	-
Réhabilitation de réseaux de transfert d'assainissement collectif - SIVU	1 608 000 €	1 019 125 € 63 %	588 875 € 37 %	-	-	-	-	-
Réhabilitation des réseaux communaux – Trans en Provence	1 088 454 €	544 227 € 50 %	544 227 € 50 %	-	-	-	-	-
Réhabilitation des réseaux communaux - Draguignan	1 473 500 €	853 500 € 58 %	620 000 € 42 %	-	-	-	-	-
Total €	5 119 954€							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des études et travaux
Linéaires de réseaux réhabilités
Volumes d'ECP éliminés

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan – Trans en Pce	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Communes de Draguignan et Trans-en-Provence - SIVU	
Localisation	Draguignan, Trans-en-Provence	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Les systèmes de plus de 10 000 EH doivent disposer au plus tard le 31 décembre 2020 d'un diagnostic permanent permettant de connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement, afin de l'exploiter dans une logique d'amélioration continue. Ce diagnostic permettra d'identifier et prioriser les opérations d'élimination des eaux parasites (identification de secteurs prioritaires, quantification de volumes ECP).

Le SIVU a mis en place en 2017 cinq sondes pour la surveillance du niveau d'effluents dans les réseaux de transfert afin d'identifier les secteurs particulièrement sensibles aux eaux parasites. Le SIVU a prévu d'ajouter 2 sondes radar (en limite des 2 communes dès 2019). Par ailleurs, dans le cadre du nouveau contrat du SIVU, il est prévu sous forme de travaux concessifs à effectuer par le délégataire, la mise en place de 3 sondes de vitesse ainsi qu'une sonde de hauteur supplémentaire (en plus des trois existantes).

En 2015, la commune de Draguignan a mis en place 29 sondes et a chargé son délégataire de réaliser le suivi des mesures afin d'identifier les secteurs soumis aux intrusions d'eaux parasites sur leurs réseaux de collecte. Dans son nouveau contrat de DSP, Draguignan a demandé à son délégataire l'ajout de nouvelles sondes. La commune a par ailleurs fait réaliser en 2017 un diagnostic complémentaire du réseau. Draguignan a déduit de ces investigations 3 programmes d'actions avec différents niveaux d'ambition.

La commune de Trans en Provence, dans le cadre d'un avenant au contrat de DSP, va également équiper son réseau.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Dès 2019, le SIVU envisage l'ajout de :

- 2 sondes radars sur les réseaux en limite de commune ;
- 3 sondes de vitesse en complément de sondes de hauteur existantes ;
- 1 sonde de hauteur.

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP, la commune de Draguignan prévoit quant à elle d'ici le 31/12/2019, l'ajout de plusieurs équipements complémentaires de diagnostic permanent sur le réseau communal :

- Systèmes de comptage sur PR de La Foux et de St-Hermentaire ;
- 5 sondes ultrasons pour les autres PR non équipés ;

- 1 sonde multiparamètre sur le PR du Salamandrier (conductivité, température, MES) ;
- 10 sondes ultrasons (détecteurs d'encrassement) ;
- 12 sondes complémentaires hauteur-vitesse ;
- Radars de surface couplés à une sonde H sur les 2 collecteurs de transfert du SIVU ;
- 2 pluviomètres.

La commune de Trans-en-Provence prévoit de son côté l'installation de :

- 6 sondes US ;
- 1 débitmètre ;
- 1 pluviomètre.

La commune prévoit aussi la mise à jour de son schéma directeur d'assainissement.

Conditions de réalisation et limites

Financement Agence de l'Eau : sous conditions (renseignement de SISPEA et validation préalable agence et DDTM des points équipés) et défini dans les tableaux annexés

Aide de l'agence de l'eau plafonnée à 2€ à la population DGF de chaque commune

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Mise en place de sondes de vitesse	SIVU	51 024 €						51 024 €
Mise en place d'équipements de diagnostic permanent	Commune de Trans-en-Provence	29 000 €						29 000 €
Mise à jour du schéma directeur d'assainissement	Commune de Trans-en-Provence	15 000 €						15 000 €
Mise en place d'équipements de diagnostic permanent	Commune de Draguignan	175 500 €						175 500 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Mise en place de sondes de vitesse sur le réseau du SIVU	Travaux	1
Mise en place d'équipements de diagnostic permanent sur le réseau de Trans-en-Provence	Travaux	1
Mise en place d'équipements de diagnostic permanent sur le réseau de Draguignan	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Mise en place de sondes de vitesse sur le réseau du SIVU	51 024 €	36 024 € 71 %	15 000 € 29 %	-	-	-	-	-
Mise en place d'équipements de diagnostic permanent sur le réseau de Trans-en-Provence	29 000 €	14 500 € 50 %	14 500 € 50 %	-	-	-	-	-
Mise à jour du schéma directeur d'assainissement	15 000 €	7 500 € 50 %	7 500 € 50 %	-	-	-	-	-
Mise en place d'équipements de diagnostic permanent sur le réseau de Draguignan	175 500 €	90 500 € 52 %	85 000 € 48 %	-	-	-	-	-
Total €	270 524 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Nombre de sondes posées
Réalisation du schéma directeur

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Commune de Trans en Pce - Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Trans-en-Provence	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

En 2017, la commune de Trans en Pce a engagé des travaux de raccordement au réseau de collecte de plusieurs quartiers disposant de systèmes d'assainissement non collectif. Ainsi, les quartiers de Trans Puits du bel Euvé et du Ribas ont déjà été raccordés. Les quartiers des Eyssares, de St-Victor et de Cassivet sont programmés de 2019 à 2021. Dans ces secteurs, les habitations existantes possèdent des systèmes d'assainissements autonomes pour la plupart défectueux.

L'extension du réseau collectif permettra de fait de diminuer la pression sur l'environnement proche des installations non conformes.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Il s'agit du raccordement des habitations de trois quartiers (Eyssares, St Victor et Cassivet) au réseau de collecte communal.

Ces 3 secteurs sont soit en zone UC (notamment st Victor) soit en zone 2 AU (zone à équiper) du PLU approuvé. La commune doit donc doter ces secteurs dans le cadre des obligations du PLU.

Conditions de réalisation et limites

L'engagement de l'EPCI (compétent à compter du 1^{er} janvier 2020) sur cette action sera conditionné au respect du PPI élaboré par la DPVa d'ici fin 2019.

Financement Agence de l'Eau : sous conditions et défini dans les tableaux annexés

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Extension du réseau d'eaux usées	Commune de Trans en Pce /DPVa	110 000 €	125 000 €	180 000 €				415 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Extension du réseau d'eaux usées	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Extension du réseau d'eaux usées	415 000 €	415 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	415 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux
Nombre d'habitations raccordées
Mètres linéaires de réseaux créés

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Extension du réseau d'eaux usées de la commune d'Ampus	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Commune d'Ampus - Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Ampus	
Masse(s) d'eau	FRDR10691 La Nartuby d'Ampus	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Lien PAOT	-	-

Contexte et objectifs

Certains quartiers disposent toujours de systèmes d'assainissement non collectif et la commune souhaite les raccorder au réseau collectif communal.

Une partie de ces travaux ne sera pas lancée avant le transfert de compétence et devra donc être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité. En 2019, la commune prévoit néanmoins des travaux de raccordement le long de la RD2149 (entre le haut de la déviation et le cimetière).

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Les travaux d'extension prévus concernent les 3 secteurs suivants :

- Assainissement RD2149 entre le haut de la déviation et le cimetière en 2019 : raccordement de 7 habitations.
- Avenue Paul Emile Victor (800 ml)
- Traversée du lotissement de la Glione (200 ml)



Extension du réseau EU sur la RD2149

Conditions de réalisation et limites

L'engagement de l'EPCI (compétent à compter du 1^{er} janvier 2020) sur cette action sera conditionné au respect du PPI élaboré par la DPVa d'ici fin 2019.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Extension du réseau d'eaux usées	Commune d'Ampus	120 592 €						120 592 €
Extension du réseau d'eaux usées	Commune/DPVa		65 000 €	65 000 €	70 000 €			200 000 €

Nature et priorité

Opération	Nature	Priorité
Extension du réseau d'eaux usées de la commune d'Ampus	Travaux	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MO	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Extension du réseau d'eaux usées	120 592 €	120 592 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Extension du réseau d'eaux usées	200 000 €	200 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	320 592 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation des travaux
Nombre d'habitations raccordées
Mètres linéaires de réseaux créés

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Etat – Ministère des Armées	
Localisation	Commune de Montferrat, Camp militaire de Canjuers	
Masse(s) d'eau	FRDR106 La Nartuby FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Lien PAOT	-	-

Contexte et objectifs

La station d'épuration (STEP) de Canjuers (5 850 EH) a été mise en service dans les années 70, à la création du camp militaire. La canalisation de rejet des eaux usées des installations militaires était présente avant la déclaration d'utilité publique de la source de la Magdeleine du 19 octobre 1973. Cette canalisation traverse le périmètre de protection immédiate du forage de la Magdeleine. Ce captage d'eau appartient au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Callas. Il est exploité pour l'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine des communes de Montferrat, Châteaudouble, une partie de Figanières et de Callas. C'est pourquoi, l'Agence Régionale de Santé (ARS), préconise dans une notice explicative du 6 septembre 2018, de sécuriser cet ouvrage. « Cette canalisation, simple enveloppe en fonte et aérienne, doit être remplacée par une canalisation double enveloppe très résistante (type PEHD, haute densité par exemple) afin d'éviter toute fuite dans l'eau destinée à la consommation humaine. De plus, son tracé devra être modifié pour ne plus pénétrer dans le périmètre de protection immédiate. »

Cette STEP n'a pas été conçue pour traiter le phosphore et les phosphates. L'étude d'impact de 2012, réalisée par l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE), indiquait dans sa conclusion « avoir constaté un impact du rejet sur le milieu, pour les paramètres azote et surtout phosphore ». Cependant, grâce au pouvoir épuratoire du cours d'eau, la qualité de l'eau devient bonne à très bonne à 1,5 km du rejet. Une nouvelle étude d'impact a été lancée en 2018 par l'ARPE. Celle-ci indique que la qualité du rejet est satisfaisante ; d'autant plus que la station reçoit une charge de pollution très inférieure à sa capacité nominale. Cependant, il est préconisé d'avoir une exploitation plus soutenue car des départs de boues peuvent se produire faute d'équipement. Enfin, des investigations devraient être mises en place afin de réduire l'apport d'eaux claires parasites.

L'armée a déjà procédé à la réfection d'une partie de la canalisation. Un projet complémentaire de réfection a été proposé mais n'a pas été validé par l'ARS. En effet, il soulève plusieurs problèmes :

- Nouveau tracé dans le PPI alors qu'aucune canalisation ne doit traverser les différents périmètres de protection immédiate en vertu du Code de la Santé Publique ;
- Contrôle difficile ;
- Problème du brise charge situé à proximité du forage de la Magdeleine ;
- Canalisation prévue en tubes PEHD PN16 simple enveloppe avec un dispositif d'assemblage par raccords électro-soudables contrairement à l'avis de l'hydrogéologue agréé ;
- Rejet en terrain civil nécessitant une autorisation préfectorale ;
- Pas d'amélioration qualitative du rejet sur les paramètres phosphore et phosphates.

Une alternative à l'utilisation de canalisations passant par le PPI serait la mise en place d'un rejet direct dans le vallon sec situé dans le prolongement de la STEP.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019- 2022)

Description technique

Afin de permettre un rejet direct en sortie de STEP, les effluents devront subir un traitement tertiaire avant leur rejet dans le milieu naturel. Celui-ci étant sur un terrain militaire, l'autorité compétente pour sa validation sera le Contrôle Général des Armées (CGA).

Une étude hydrogéologique devra être faite afin de préciser les concentrations acceptables pour un rejet direct dans le karst. Le délégataire proposera par la suite différentes installations permettant l'obtention du niveau acceptable puis mettra en place le traitement tertiaire adapté.

La rénovation de la STEP pourra être intégrée lors de son agrandissement. Cela pourrait générer des économies d'énergie électrique mais aussi d'eau notamment pour la presse à boues (environ 15 m3/jour).

Conditions de réalisation et limites

L'action B1.1 portée par le SMA vise à étudier la ressource stratégique sur l'ensemble du bassin de la Nartuby et notamment la ressource en eau des plateaux calcaires de Plan de Canjuers. Cette action permettra de quantifier la ressource mais aussi de définir sa vulnérabilité. Cette étude globale sera un « porté à connaissance » et donc opposable pour d'éventuelles activités incompatibles avec la préservation de la ressource.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Planification					Total
		2019	2020	2021	2022	2023	
Etude hydrogéologique	Ministère des Armées	En cours de chiffrage					En cours de chiffrage
Mise en place d'un traitement tertiaire	Ministère des Armées	En cours de chiffrage					En cours de chiffrage

Nature et priorité

Opération	Nature	Priorité
Etude hydrogéologique	Etudes	1
Mise en place d'un traitement tertiaire et rénovation	Travaux	1

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation des travaux
Impact sur le milieu superficiel (suivi qualitatif)
Suivi de la concentration en azote et phosphore

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat – Châteaudouble et Rebouillon	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	SIVOM de Callas - Commune de Châteaudouble	
Localisation	Châteaudouble	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
<p>Deux stations d'épuration ont été jugées non-conformes en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La station de Montferrat-Châteaudouble en raison de performances non-conformes sur le traitement bactériologique : le traitement par irradiation ultra-violet qui a été substitué au massif filtrant tertiaire est en panne depuis 3 ans, faute d'un entretien suffisant. Selon la DDTM, une eutrophisation (notamment prolifération d'algues) de la Nartuby est constatée et il est nécessaire que le suivi du milieu naturel soit réalisé tel que prévu dans le dossier loi sur l'eau. - La station de Châteaudouble-Rebouillon, en raison de résultats de traitements insuffisants sur le paramètre « demande biologique en oxygène à 5 jours ». De plus, la filière boues semble responsable de déversements dans le milieu récepteur. Le délégataire a effectué un diagnostic du fonctionnement de la STEP. Quelques dysfonctionnements ont été mis en évidence, notamment au niveau de la pompe d'extraction qui permet la rotation du sprinkler (arroseur rotatif) mais le débit trop puissant conduit à un lessivage. En revanche, la vérification des lits de séchage a conclu à leur bon état. 		
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)		
Description technique		
<p>Pour Montferrat-Châteaudouble, un nouveau stérilisateur UV (utilisé pour le traitement tertiaire bactériologique) a été commandé à la SAUR et doit être installé avant décembre 2019.</p> <p>Pour Rebouillon, les aménagements prévus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement du sprinkler par modèle plus adapté (sprinkler motorisé suspendu) ; - Adaptation des conditions d'exploitation, en particulier de la fréquence d'extraction des boues ; - Test de filtration tertiaire sur filtre à sable de taille modeste afin de vérifier l'intérêt de compléter ou non le procédé actuel. 		
Conditions de réalisation et limites		
<p>Remplacement du stérilisateur UV dans le cadre de la DSP pour un montant de 15 460 €.</p> <p>Financement Agence de l'Eau : sous conditions et défini dans les tableaux annexés</p>		

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Remplacement du stérilisateur UV	SIVOM de Callas	Pm.						Pm.
Remplacement du sprinkler	Commune de Châteaudouble	20 500 €						20 500 €
Test filtre à sable tertiaire	Commune de Châteaudouble	Pm.						Pm.

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Remplacement du stérilisateur UV	Travaux	1
Remplacement sprinkler de la station de Rebouillon	Travaux	1
Test filtre à sable tertiaire STEP Rebouillon	Etude	2

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Remplacement sprinkler de la station de Rebouillon	20 500 €	14 350 € 70 %	6 150 € 30 %	-	-	-	-	-
Total €	20 500 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux
Qualité du rejet des STEP
Conformité des STEP

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Entretien du réseau d'assainissement de La Motte pour prévenir la production de sulfure d'hydrogène	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Commune de La Motte - Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	La Motte	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
<p>La production excessive de sulfure d'hydrogène (H₂S) dégrade de manière considérable le réservoir de tranquillisation et la canalisation de trop plein située en tête de station d'épuration. Le H₂S se forme en présence de matières organiques dans les effluents, en fonction de paramètres tels que le temps de séjour dans les canalisations. Ce gaz est dangereux et peut être mortel à haute concentration.</p> <p>Pour traiter le problème de production excessive de H₂S, une solution par injection d'air comprimé a été testée mais n'a pas fonctionné (présence de bulles d'air entraînant un problème de refoulement).</p> <p>Deux autres solutions ont été proposées pour neutraliser les effets du H₂S : par injection de Nutriox (très efficace mais coûteuse et expérimentale), par injection de chlorure ferrique (moins coûteuse et efficacité suffisante).</p> <p>La campagne de mesures effectuée par la commune en juin 2018 avait montré la présence de H₂S sur la moitié des points du réseau testés, en particulier au niveau du bassin d'orage de la STEP. La campagne de mesure réalisée par l'ARPE (octobre 2018) en 4 points a montré la présence d'H₂S au niveau du PR du Pigeonnier (mais pas sur les 2 autres points mesurés).</p> <p>In fine, il a été constaté que le H₂S se formait dans les parties de réseau à faible pente, ensablées et encombrées. À la suite d'un curage soigné, son taux a chuté jusqu'à disparaître.</p>		
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)		
Description technique		
<p>Au regard des conclusions énoncées précédemment, la commune a décidé de lutter contre la formation de H₂S par un curage régulier de l'ordre de 3 à 4 passages par an qui sera effectué sur les secteurs concernés.</p>		
Conditions de réalisation et limites		
<p>L'engagement de l'EPCI (compétent à compter du 1^{er} janvier 2020) sur cette action sera conditionné au respect du PPI élaboré par la DPVa d'ici fin 2019.</p>		

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Curage des sections à problème	Commune de La Motte/DPVa	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €			40 000 €
Nature et priorité								
Opération(s)				Nature			Priorité	
Curage des sections de réseau à problème				Travaux			1	

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Curage régulier des sections de réseau à problème	40 000 €	40 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	40 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux
Mesure du taux de H2S
Suivi de l'état des infrastructures d'assainissement des eaux usées

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A1	Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif	
Action	Contrôle et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa)	
Localisation	Montferrat – Châteaudouble – Ampus – Draguignan – Trans-en-Provence - La Motte-en-Provence – Le Muy	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beaudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A-05	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

La loi impose le contrôle régulier (au moins tous les 10 ans) des installations d'assainissement non collectif par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Les 23 communes de la DPVa comportent 17 000 installations, et on évalue à 40% (soit environ 7000) le nombre d'installations sur les communes du bassin de la Nartuby.

La surveillance du bon fonctionnement des installations en ANC est également un enjeu pour la lutte contre les pollutions du milieu naturel (eaux souterraines et superficielles), ainsi que pour la salubrité publique.

Le SPANC de la DPVa effectue des diagnostics d'installations d'assainissement non collectif. En fonction des conclusions de ces états des lieux (évaluation du niveau de conformité), il liste les travaux à réaliser pour atteindre la conformité ou propose une liste de recommandations permettant d'atteindre les exigences réglementaires.

30% des installations se situant sur les communes du bassin ont été contrôlées entre 2013 et 2017 : ces contrôles ont mis en évidence un parc en mauvais état de fonctionnement, avec un avis défavorable pour près de 2/3 des installations.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

En première phase de la démarche, l'action consiste en un contrôle ciblé sur les dispositifs situés en bordure immédiate de la Nartuby, recensés cartographiquement par le service SPANC de la DPVa, afin de prioriser/identifier les systèmes NC qui feront l'objet d'une réhabilitation sur la seconde phase du contrat. Pour le chiffrage on considère seulement les installations devant être contrôlés et se trouvant en bordure immédiate de la Nartuby soit 123 contrôles prévus. Cette campagne s'échelonne sur 2 ans du fait des usagers absents ne répondant pas aux premières sollicitations. Une campagne de relance en 2020 sera donc organisée et concernera environ 30 % des installations (moyenne observée des absents par campagne). En conclusion et selon les prévisions du service SPANC de la DPVa, il sera réalisé 86 contrôles pour l'année 2019 et 37 contrôles pour 2020.

Le bilan des contrôles effectués entre 2014 et 2017 et le programme envisagé pour l'année 2019 sont récapitulés dans le tableau suivant :

Communes	Nombre d'installations présentes sur la commune (estimation)	Nombre de contrôles effectués de 2014 à 2017*	Nombre d'installations en bordure de Nartuby à contrôler en 2019	Total nombre de contrôles effectués de 2014 à 2017 + 2019 (et %)
Ampus	82	69	7	76 (93%)
Châteaudouble	76	24	15	39 (51%)
Draguignan	3 700	877	36	913 (25%)
La Motte	469	145	26	171 (36%)
Le Muy	1 720	396	23	419 (24%)
Montferrat	60	11	10	21 (35%)
Trans-en-Provence	1078	197	6	203 (19%)
	7185	1719	123**	1842 (26%)

*le nombre de dispositifs contrôlés par commune entre 2003 et 2013 n'est pas connu ; pour 2018 le chiffre n'est pas encore disponible. Par ailleurs, on estime que sur les 1719 contrôles effectués entre 2014 et 2018, environ 10% soit 170 correspondent à des « doublons » (contrôles de chantier après travaux sur des installations déjà contrôlées).

** sur ce nombre, 22 correspondent à des dispositifs déjà contrôlés avant 2009 pour lesquels on prévoit un nouveau contrôle

Par ailleurs, il est aussi envisagé de recenser les installations d'assainissement non collectif se trouvant dans les périmètres de protection éloignés des captages d'eau potable des communes du bassin versant de la Nartuby afin de cibler les contrôles ultérieurs sur ces installations.

Conditions de réalisation et limites

Le coût du contrôle pour 2019 et 2020 est calculé en fonction des recettes qu'engendre le service (75€ par contrôle). Ces recettes devant couvrir l'ensemble des frais liés à l'exercice du contrôle (secrétariat, déplacement, visite, ...).

Le coût des travaux de mise en conformité est établi selon une hypothèse de 5 installations mises en conformité sur le bassin versant de la Nartuby, pour un coût moyen de travaux de 8000 €.

Dans le cadre du 10^{ème} programme de l'AERMC a attribué à la DPVa une aide pour les études et travaux de réhabilitations de 28 installations du le nouveau programme (sur 120 demandés) : ces financements sont déjà pré-attribués et ne concernent que très peu de dispositifs susceptibles d'impacter la Nartuby.

Le 11^{ème} programme de l'AERMC entré en vigueur au 01/01/2019 ne prévoit pas d'accompagner les études et travaux de réhabilitations d'installation en ANC.

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Contrôle des installations d'assainissement non collectif	Dracénie Provence Verdon agglomération	6 450 €	2 775 €					9 225 €
Travaux de mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif dans le BV Nartuby	Dracénie Provence Verdon agglomération	40 000 €						40 000 €
Recensement des installations dans les PP de captage	Dracénie Provence Verdon agglomération							Pm.

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Contrôle des installations d'assainissement non collectif	Etudes	1
Travaux de mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif dans le bassin versant de la Nartuby	Travaux	1
Recensement des installations dans les PP de captage	Etudes	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Contrôle des installations d'assainissement non collectif en bordure de Nartuby	9 225 €	9 225 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Travaux de mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif dans le bv Nartuby	40 000 €	40 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	49 225 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Nombre de contrôles réalisés
Réalisation des travaux de mise en conformité

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2023 - 2025)

Description technique

A l'issue de la 1^{ère} phase du contrat, les installations non conformes les plus impactantes, au regard des critères retenus, seront réhabilitées pour atteindre la conformité. Les mises en demeure devront être réalisées par les Maires des communes pour inciter les propriétaires à réaliser les travaux obligatoires. Comme elle le fait déjà, la DPVa informera les Mairies concernées des résultats des diagnostics réalisés sur leur territoire, et des éventuels travaux obligatoires à effectuer.

Concernant les contrôles des installations situées dans les périmètres de protection, le nombre d'installations à contrôler et donc le cout induit pourront être évalués à mi-parcours sur la base du recensement des installations effectué en première phase.

Conditions de réalisation et limites

Le contrôle des installations d'assainissement dans les périmètres de protection de captages dépend de la bonne réalisation de la phase de recensement.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage / Priorité

Opération(s)	Priorité	Maître d'ouvrage(s)	Coût € HT
Travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif les plus impactantes en bordure de Nartuby	1	Particuliers Délégation communale ou intercommunale (conventions)	A définir
Contrôle des installations d'assainissement dans les PP de captages	1	Particuliers Délégation communale ou intercommunale (conventions)	A définir

VOLET A	Qualité : Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A2	Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales	
Action	Elaboration de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Communes de Châteaudouble – Draguignan – Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Châteaudouble, Draguignan	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	ASS 0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
Action PAOT	I-D3344060	Mettre en place un traitement des eaux pluviales sur le secteur Trans-Draguignan

Contexte et objectif(s)

Conformément au règlement du PPRI (article 3-1), la plupart des communes ont réalisé leur schéma directeur pluvial : Trans-en-Provence (schéma en 2003, complément en 2016), Draguignan (schéma en 2014, complément en 2016), Le Muy (2014) et La Motte (2017).

Ces documents sont axés essentiellement sur la problématique quantitative. Seule la commune de Châteaudouble n'a pas encore de Schéma pluvial, mais envisage de le faire durant le Contrat.

La commune de Draguignan envisage quant à elle d'étudier l'aspect qualitatif et notamment l'impact des rejets sur le milieu récepteur. Toutefois ceci ne pourra pas être réalisé avant 2022 et incombera donc à la DPVa.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Le schéma à réaliser sur la commune de Châteaudouble pourrait se décliner de la manière suivante :

- Phase 1 : diagnostic du fonctionnement actuel,
- Phase 2 : identification des pressions à venir,
- Phase 3 : élaboration du zonage et prescriptions techniques,
- Phase 4 : programme d'actions pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper un futur proche.

Il devra intégrer les aspects qualitatif et quantitatif ainsi que des volets désimperméabilisation et traitements alternatifs.

Le complément au schéma de la commune de Draguignan traitera plus en détail le volet qualitatif :

- Identification des sources de pollution potentielles,
- Mesures de pollution en différents points stratégiques du réseau,
- Analyse des résultats, impact sur le milieu récepteur
- Proposition d'aménagements permettant de préserver la qualité des milieux récepteurs.

Conditions de réalisation et limites

Cahier des charges type réalisé par le SMA et l'agence de l'eau.
 L'engagement de l'EPCI (compétent à compter du 1^{er} janvier 2020) sur cette action sera conditionné au respect du PPI élaboré par la DPVa d'ici fin 2019.
 Financement Agence de l'Eau : sous conditions (intégration du volet qualitatif conforme aux attentes de l'agence et au respect du CCTP) et défini dans les tableaux annexés

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Elaboration SDGEP	Commune de Châteaudouble / DPVa	6 000 €						6 000 €
Complément sur qualité SDGEP	Commune de Draguignan / DPVa			25 000 €				25 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Elaboration SDGEP - Commune de Châteaudouble - DPVa	Etude	1
Complément sur qualité SDGEP à Draguignan - DPVa	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Elaboration SDGEP - Commune de Châteaudouble	6 000 €	3 000 € 50 %	3 000 € 50 %	-	-	-	-	-
Complément sur qualité SDGEP à Draguignan - DPVa	25 000 €	12 500 € 50 %	12 500 € 50 %	-	-	-	-	-
Total €	31 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation des schémas
 Définition d'un programme de travaux cohérent

VOLET A	Qualité : Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A2	Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales	
Action	Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Intercommunal	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa)	
Localisation	Communes du bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	ASS 0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
Action PAOT	I-D3344060	Mettre en place un traitement des eaux pluviales sur le secteur Trans-Draguignan
Contexte et objectif(s)		
<p>La problématique de la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales est forte sur le territoire intercommunal de DPVa. Sur le territoire de la Dracénie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 57 % des communes (nbre : 13) ne possèdent pas de SDEP. Il s'agit majoritairement de communes localisées au nord de du territoire ; - 4 % des communes (nbre : 1) ont déjà réalisé un SDEP. Il s'agit de la commune des Arcs sur Argens. Elle fait partie de celles qui ont cherché très rapidement des réponses et des solutions aux évènements de 2010. Un programme de travaux ambitieux a été conclu cette étude. Toutefois, le document reste, à sa lecture, à compléter par de la modélisation poussée des réseaux. De plus, il semblerait qu'il n'y ait pas eu de véritable repérage des réseaux engagé en marge du schéma ; - 39 % des communes restantes (nbre : 9) possèdent un SDEP récent ou en cours de réalisation. Il s'agit principalement des communes urbaines du secteur centre et Sud et qui ont été largement impactées par les précipitations et inondations de 2010. <p>De nombreuses études ont donc été réalisées sur le territoire de DPVa. Toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines sont complètement obsolètes ou incomplètes ; - Aucune vision stratégique d'ensemble n'a été mise en œuvre ; - De nouvelles études ou compléments ont été, entre-temps, réalisées par le SMA et certaines collectivités qui remettent en question les conclusions et aménagements initialement projetés. <p>Le transfert de compétence « Eau Pluviale » des communes à DPVa est donc l'occasion de remettre en concordance ces études afin que la vision de cette problématique soit globalisée.</p> <p>Il est donc nécessaire que DPVa établisse un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Intercommunal. Cette étude aura pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'élaborer et/ou de mettre à jour les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales pour chacune des communes de la zone d'études. Ces études devront impérativement aborder et proposer des solutions aux problématiques d'ordre quantitatif et qualitatif ; - D'étudier l'impact des eaux de ruissellement sur la qualité ; - Identifier les solutions permettant de réduire l'effet des ruissellements en zone urbaine ; - De définir les aménagements à mettre en œuvre pour améliorer la situation de gestion des eaux de ruissellement ; - D'établir le zonage et les prescriptions à intégrer dans les documents d'urbanisme. 		

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Le schéma à réaliser pourrait se décliner de la manière suivante :

- Phase 1 : Diagnostic du fonctionnement actuel ;
- Phase 2 : Identification des pressions à venir ;
- Phase 3 : Modélisation de fonctionnement des réseaux ;
- Phase 4 : Approche hydrogéomorphologique de la problématique ;
- Phase 5 : Elaboration du zonage et prescriptions techniques ;
- Phase 6 : Programme d'actions pour remédier aux problèmes actuels ou anticiper un futur proche.

Il devra intégrer les aspects qualitatif et quantitatif ainsi que des volets désimperméabilisation et traitements alternatifs.

Conditions de réalisation et limites

Rédaction d'un cahier des charges

Financement de l'Agence de l'Eau sous réserve d'intégration du volet qualitatif conforme aux attentes de l'agence de l'eau et au respect du CCTP type de l'Agence de l'Eau ; cf. tableaux annexés

Coût de la fiche action calculé au prorata des communes du bassin versant.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Elaboration du SDGEP	DPVa	370 000	185 000					555 000

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Elaboration du SDGEP Intercommunal	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Elaboration des SDGEP	555 000	277 500 € 50 %	277 500 € 50 %	-	-	-	-	-
Total €	555 000							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation du schéma

Définition d'un programme d'actions cohérent

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A3	Réduire les rejets d'eaux usées d'origine industrielle et artisanale	
Action	Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Provence et Draguignan	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Communes de Draguignan et Trans-en-Pce – Dracénie Provence Verdon agglomération – Industriels – Artisans – SMA – Chambre du Commerce et de l'industrie – Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A-5C Mesure ASS0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
Action PAOT	I-D3444120	Opération collective de lutte contre les pollutions toxiques rejetées sur les systèmes d'assainissement de Trans en Provence - Draguignan

Contexte et objectif(s)

Les substances toxiques émises par les entreprises qui transitent par les réseaux d'assainissement font l'objet du suivi réglementaire des « Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau » (RSDE) qui doit être réalisé au niveau des stations d'épuration et des industriels (ICPE soumises à autorisation). Une opération collective visant à réduire les émissions de substances toxiques a été inscrite dans le PAOT (Substances dangereuse retrouvées dans l'effluent de la STEP de Trans en Pce – Draguignan lors de la campagne RSDE 2015 et qui ont fait l'objet d'une surveillance pérenne : DEPH, Chloroforme, Dichlorométhane, Arsenic, Chrome, Cuivre, Zinc, MES, DCO, Ammonium (NH4), Nitrates (NO3), source AE RMC).

Le bassin de la Nartuby comporte 6 établissements ICPE (une casse auto à Ampus, une carrière et une déchèterie à Draguignan, deux caves vinicoles à La Motte, et un établissement de distribution de gaz à La Motte (également classé Seveso). Les installations militaires situées à Montferrat et Draguignan/5ème BSMAT (classé dans IREP, production de déchets dangereux) émettent leur propre rejet mais ne sont pas classés ICPE, de même que le Moulin à Huile situé à Draguignan.

Par ailleurs, une cinquantaine de sites sont recensés dans Basias (Inventaire historique des Sites Industriels et Activités de Services) :

- 22 stations-service
- 5 garages et carrosseries
- 10 dépôts de gaz ou liquides inflammables
- 1 décharge d'ordures ménagères
- 3 pressings ou blanchisseries
- 3 établissements stockant et/ou fabriquant des produits chimiques ou plastiques
- 2 autres types d'activités.

La base de données entreprises de la CCI recense quant à elle 983 établissements potentiellement polluants sur les communes du bassin de la Nartuby (396 commerces, 313 activités de services, 274 industries) :

Communes	Industries	Commerces	Services	Nombre total d'établissements
Ampus	5	5	2	12
Châteaudouble	0	3	1	4
Montferrat	2	3	4	9
Draguignan	153	237	201	591
Trans-en-Provence	25	51	19	95
La Motte	14	15	12	41
Le Muy	75	82	74	231

Toutes les activités ICPE soumises à enregistrement ou autorisation susceptibles de rejeter des substances dangereuses sont désormais soumises à de nouvelles obligations, regroupées dans un arrêté RSDE, paru au Journal Officiel le 6 octobre 2017. Cet arrêté fixe de nouvelles valeurs limites d'émissions (VLE) et ajoute de nouvelles substances dans le dispositif (substances biocides et phytosanitaires principalement). Les exploitants doivent mettre en place un programme d'autosurveillance des émissions pour toute substance dangereuse dont le flux de rejet autorisé dépasse les seuils impliquant des VLE en concentration. En revanche, aucune nouvelle campagne d'analyses initiales sur les substances nouvellement introduites par l'arrêté et n'ayant pas fait l'objet de l'action RSDE 2 n'est exigée.

Au moins une fois par an, les mesures doivent être effectuées par un organisme agréé sur un échantillon prélevé sous accréditation par un organisme accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025. Le laboratoire d'analyse et les modalités d'intervention doivent être choisis en accord avec l'inspection des installations classées.

Toutefois, le SIVU d'assainissement Draguignan-Trans attend que les services de l'Etat lui transmettent l'arrêté validé et signé fixant les modalités de suivi RSDE ; un projet leur avait été transmis en janvier 2018 prévoyant :

- un diagnostic amont (sur la base des résultats des campagnes RSDE précédentes) d'ici le 31/12/2018,
- des campagnes de recherche de micropolluants dans les eaux brutes et traitée tous les 6 ans à partir de 2022,
- une recherche des différents émetteurs de ces micropolluants sur le réseau de collecte en amont de la station à partir de 2023 si des substances étaient jugées « significatives ».

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

En première phase du Contrat, il s'agira de définir les contours de l'opération collective à mettre en place à travers :

- Un état des lieux des pollutions toxiques potentielles (étude), basé sur la collecte et l'analyse des résultats des précédentes campagnes RSDE des ICPE
- La réalisation du suivi RSDE au niveau de la station d'épuration de Draguignan-Trans,
- Le croisement de l'ensemble des données afin d'identifier les secteurs d'activité potentiellement polluants.

Le coût du suivi sur STEP, constitué de 6 campagnes de 3 prélèvements (1 entrée et 2 exutoires) et 3 campagnes de 2 prélèvements « boues » est estimé à 30 000 €/an (pas de financement possible dans le cadre du 11ème

programme). Les résultats de ces mesures, ainsi que ceux des campagnes précédentes (menées entre 2014 et 2015 par Véolia et par les ICPE du bassin) permettront d'identifier les secteurs d'activité potentiellement polluants et de mettre en place, si nécessaire, une opération collective.

Cette action sera réalisée en partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'industrie du Var et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Conditions de réalisation et limites

D'autre part, un groupe de travail élargi composé de la DDTM, l'ARS, la DREAL, de la Ville de Draguignan, du SIVU, de la DPVA, des exploitants, du SMA, de la CCI et de l'Agence de l'eau sera créé. Il permettra d'échanger et de compléter par les connaissances de chacun les données de la campagne RSDE.

La Chambre du Commerce et de l'industrie du Var doit fournir un tableau permettant de corréler les paramètres et les secteurs d'activités.

Financement Agence de l'Eau : sous conditions et défini dans les tableaux annexés

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etat des lieux des pollutions toxiques potentielles	Communes de Draguignan/Trans en Pce/SIVU/DPVa	10 000 €						10 000 €
Réalisation des campagnes RSDE de la STEP de Draguignan - Trans-en-Provence	Communes de Draguignan/Trans en Pce/SIVU/DPVa	35 000 €						35 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Etat des lieux des pollutions toxiques potentielles	Etude	1
Réalisation et analyse des campagnes RSDE 2	Etude	2

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Collecte des suivis ICPE et analyse des mesures	10 000 €	6 000 € 60 %	4 000 € 40 %	-	-	-	-	-
Réalisation et analyse des campagnes RSDE	35 000 €	35 000€ 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	45 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

- Nombre de campagnes de mesures
- Identification des substances polluantes
- Identification des activités potentiellement responsables

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2023 - 2025)

Description technique

La seconde phase consistera en la mise en place de l'opération collective :

- Réalisation de diagnostics/audits auprès des entreprises potentiellement polluantes,
- Accompagnement des gestionnaires de réseau, qui en ont la compétence, pour la mise en place d'autorisations de rejet et de conventions spéciales de déversement lorsque cela est nécessaire,
- Accompagnement des entreprises pour la réalisation des travaux de mise en conformité,
- Production d'outils de communication pour accompagner les entreprises.

Il sera donc nécessaire de rencontrer les entreprises et d'évaluer leurs besoins en termes de prétraitement. L'accord cadre à mettre en œuvre permettra ensuite de les accompagner financièrement pour leur mise en conformité.

Les chambres consulaires apporteront par ailleurs un soutien technique pour encadrer ces mises aux normes réglementaires.

Conditions de réalisation et limites

En fonction de son périmètre d'intervention, et des disponibilités, le poste pourra être cumulé avec d'autres missions en rapport avec le respect des règlements de service, de l'eau et de l'assainissement.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage / Priorité

Opération(s)	Priorité	Maître d'ouvrage(s)	Coût € HT
Opération collective sur les pollutions d'origines industrielle et artisanale	1	Industriels et artisans, commerçants, professions médicales et libérales Chambre du Commerce et de l'industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat	A définir

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A4	Limitier les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole	
Action	Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du bassin versant et accompagnement des exploitants agricoles à modifier leurs pratiques culturales	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens – Chambre d'Agriculture	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes les masses d'eau du bassin	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5D-01/02	Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

L'objectif sera dans un premier temps de mieux connaître les pratiques culturales actuelles, puis d'identifier les secteurs les plus impactés, notamment sur les communes de Draguignan, Trans en Provence, La Motte et Le Muy ou la viticulture est fortement présente. Par la suite, un programme d'action ciblées sera élaboré, notamment par la promotion de pratiques alternatives plus efficaces en termes de lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses. Parallèlement, le suivi qualité réalisé dans le cadre de l'action A 6.1 permettra d'alimenter le diagnostic des pratiques à risque pour l'environnement.

Description technique

Cette action se décline en 6 volets :

- **Volet 1 : Effectuer les diagnostics et proposer des programmes d'actions**
Le mode d'occupation des sols sera actualisé afin de connaître la répartition des cultures sur le bassin versant. Une enquête auprès des vigneron sera faite pour connaître les pratiques en matière d'entretien du sol, de protection phytosanitaire, de fertilisation, d'amendements organiques ainsi que le matériel dont ils disposent. L'enquête abordera aussi l'organisation du travail (itinéraires technique, matériel disponible, niveau d'utilisation des intrants, utilisation d'une aire de lavage et de remplissage).
- **Volet 2 : Installer des sites pilotes et des parcelles de référence**
Les vigneron qui le souhaitent pourront mettre en place des parcelles de référence dont une au moins borde un cours d'eau afin de promouvoir les bonnes pratiques de gestion des berges.
- **Volet 3 : Suivre des indicateurs d'évolution des pratiques sur les sites pilotes**
Les indicateurs de suivi seront précisés suite au diagnostic du volet 1. Il pourra s'agir de la fréquence de traitement, l'écotoxicité des programmes de traitement ou encore le nombre de passages.
- **Volet 4 : Animer des groupes de travail**
Les groupes de travail s'appuieront sur les réseaux locaux tel que les caves coopératives volontaires ainsi que les élus. Différentes thématiques seront abordées tel que :
 - Le raisonnement des stratégies d'entretien du sol, de protection phytosanitaire et de fertilisation,
 - Les possibilités d'entretien des berges en bordure de parcelles,
 - Les retours d'informations et sur les essais et les suivis d'indicateurs.
- **Volet 5 : Organiser des journées de démonstrations et des journées thématiques**

Les journées d'information doivent permettre de répondre à des attentes diverses. Ces journées pourront porter sur les matériels de travail du sol, les matériels de pulvérisation, le contrôle des pulvérisateurs, l'entretien des berges, l'utilisation de techniques alternatives de désherbage, etc.

- Volet 6 : Diffuser des résultats et communiquer autour du projet

La diffusion et vulgarisation des résultats obtenus permettra de partager de nouvelles pratiques culturelles plus responsables.

Conditions de réalisation et limites

Animateur : Syndicat Mixte de l'Argens en partenariat avec la Chambre d'agriculture

Financement possible de l'Agence de l'Eau dans le cadre du PDRR (mesure 4.3.4) en complément des autres financeurs si les actions sont retenues ; cf. tableaux annexés

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etude et accompagnement au changement des pratiques culturelles	Syndicat Mixte de l'Argens	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	150 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Etude et accompagnement au changement des pratiques culturelles sur le BV de la Nartuby	Etude - Animation	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etude et accompagnement au changement des pratiques culturelles	75 000 €	75 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	75 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

- Réalisation du diagnostic
- Nombre de sites pilotes
- Accompagnement des agriculteurs
- Nombre de groupe de travail et des journées thématiques
- Support de communication

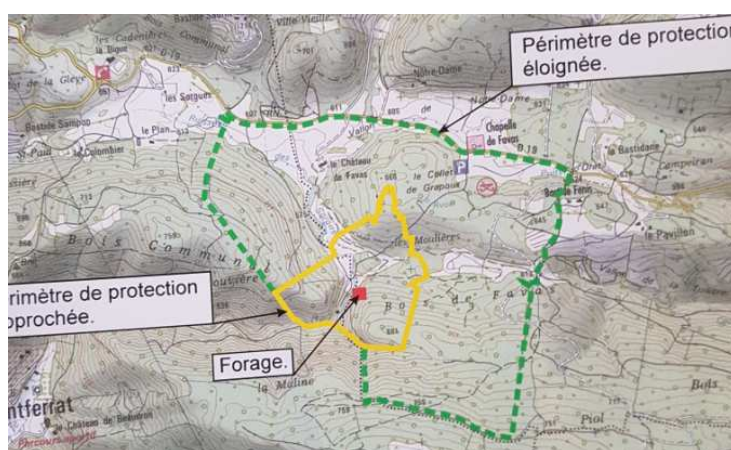
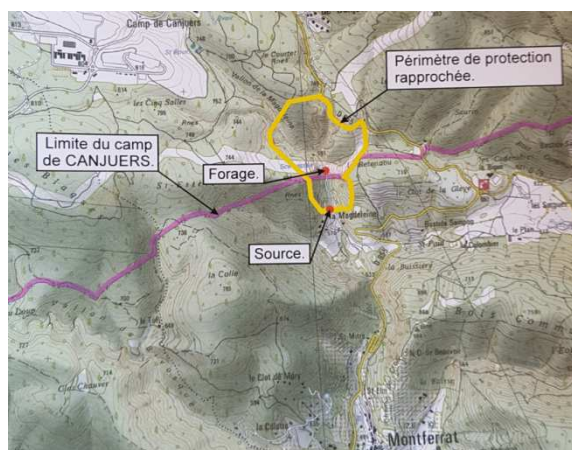
VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A5	Protéger les ressources d'eau potable	
Action	Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	SIVOM de Callas - Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Montferrat	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5E-01 OF 5E-02	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Le SIVOM de Callas exploite deux ouvrages de prélèvement sur la commune de Montferrat pour l'alimentation en eau potable des communes de Montferrat, Châteaudouble, et en partie, Figanières et Callas :

- La source de la Madeleine, située au nord du village,
- Le forage de la Madeleine (réalisé en 1971), situé au nord du village, dans le périmètre du Camp militaire de Canjuers.

Le forage de Favas (réalisé en 2006) et non encore exploité, est localisé sur la commune de Bargemon et destiné à sécuriser en priorité cette dernière, et dans un second temps les communes de Châteaudouble, Montferrat et Figanières (par création d'un maillage).



Les procédures d'autorisation et de DUP sont en cours pour ces trois captages :

- Les rapports de l'hydrogéologue agréé ont défini les périmètres de protection ainsi que les prescriptions en 2015,
- Les dossiers d'autorisation et de DUP ont été déposés à l'ARS en juin 2018 et sont en cours d'instruction,
- L'enquête publique pour le forage et la source de la Madeleine s'est tenue du 12 au 27 novembre 2018, et ses conclusions ont été rendues par le commissaire enquêteur le 20 décembre 2018.

Parmi les prescriptions de l'hydrogéologue agréé on mentionnera :

- La mise sous double enveloppe de la canalisation des eaux usées de la STEP du Camp militaire de Canjuers passant dans le périmètre de protection immédiat de la source et du forage de la Madeleine,
- La sécurisation de la portion de la RD955 longeant le périmètre de protection rapproché de la source et du forage de la Madeleine (mise en place de barrières de sécurité, réalisation de caniveaux étanches et évacuation des eaux à l'aval du PPR),
- L'aménagement de la tête du forage de la Madeleine (dalle de propreté, rehausse du capot et capot étanche fermé à clé).

Vérification faite sur le terrain (par le SIVOM et le commissaire enquêteur), la canalisation des eaux usées de la station d'épuration de Canjuers ne passe pas dans le PPI, dont elle est séparée par la rivière ; elle sera tout de même déplacée. Les études portées par l'Armée sont en cours (Cf action A 1.7).

Concernant les autres travaux préconisés, l'aménagement de la tête du forage et la clôture du PPI restent à réaliser ; ainsi que les travaux relatifs à la RD955 (100 ml de barrière de sécurité et 550 ml de cunette).

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Conformément aux préconisations de l'hydrogéologue agréé, les travaux à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM sont les suivants :

- L'aménagement de la tête du forage de la Madeleine (dalle de propreté, rehausse du capot et capot étanche fermé à clé),
- La clôture du PPI,
- La sécurisation de la portion de la RD955 longeant le périmètre de protection rapproché de la source et du forage de la Madeleine (mise en place de barrières de sécurité, réalisation de caniveaux étanches et évacuation des eaux à l'aval du PPR).

Conditions de réalisation et limites

Animateur : SIVOM de Callas – Syndicat Mixte de l'Argens

Compétence donnée à la Dracénie Provence Verdon agglomération en janvier 2020, la planification des coûts est susceptible d'évoluer.

L'engagement de l'EPCI (compétent à compter du 1^{er} janvier 2020) sur cette action sera conditionné au respect du PPI élaboré par la DPVa d'ici fin 2019.

Financement Agence de l'Eau : sous conditions et défini dans les tableaux annexés

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Aménagement de la tête de forage	SIVOM de Callas/DPVa	5 000 €						5 000 €
Clôture du PPI	SIVOM de Callas/DPVa	3 250 €						3 250 €

Travaux RD955	SIVOM de Callas/DPVa		33 750 €	33 750 €				67 500 €
---------------	----------------------	--	----------	----------	--	--	--	-----------------

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Aménagement de la tête de forage	Travaux	1
Clôture du PPI	Travaux	1
Travaux RD955	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Aménagement de la tête de forage	5 000 €	3 500 € 70%	1 500 € 30 %	-	-	-	-	-
Clôture du PPI	3 250 €	1 825 € 70%	1 425 € 30 %	-	-	-	-	-
Travaux RD955	67 500 €	46 823 € 70%	20 677 € 30 %	-	-	-	-	-
Total €	75 750 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux
Mise en place de la clôture
Mètres linéaires aménagés

VOLET A	Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau	
Sous-volet A6	Suivre les évolutions de la qualité des eaux superficielles	
Action	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beaudron	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 5A-5B-5C-5D	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

L'état de la Nartuby fait l'objet d'un suivi régulier au niveau de la station de mesure de Trans-en-Provence, dans le cadre du contrôle de surveillance au titre de la DCE. La campagne de suivi de la qualité réalisée dans le cadre du bilan du 1er Contrat de Rivière Nartuby en 2011 sur 12 points avait permis d'observer les effets des efforts de réduction des rejets polluants réalisés au cours du premier Contrat (2007-2012). De nouvelles campagnes de suivi ont été réalisées en 2018 par l'ARPE (suivi SESAMA).

Toutefois, dans le cadre du second contrat de rivière et dans la continuité du 1er, l'instauration d'un nouveau suivi pluriannuel permettrait de mieux cerner les évolutions spatio-temporelles potentielles de la qualité des eaux de la Nartuby et de ses affluents et ainsi, de mieux mesurer l'impact des actions mise en œuvre dont notamment : actions d'amélioration du traitement et des impacts de stations d'épuration sur le bassin amont de la Nartuby, actions de réduction des dysfonctionnement de temps de pluie du système de collecte des eaux usées de l'agglomération de Trans-Druguignan, travaux de restauration morphologiques de la Nartuby, amélioration des rejets pluviaux, etc.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Le SMA poursuivra le suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Nartuby sur les plans :

- Physico-chimique (paramètres classiques, suivi des pesticides, PCB, hydrocarbures, HAP, métaux lourds)
- Bactériologique
- Hydrobiologique (IBGN, IBD, IPR, etc.)

Le suivi sera réalisé sur deux années consécutives (N1, N2) avec 4 campagnes saisonnières par année de suivi.

Conditions de réalisation et limites

Ce suivi va se faire selon les protocoles d'échantillonnage normalisés et réglementaires pour chacun des paramètres analysés.

Le détail des paramètres analysés par station et les fréquences sur certains points de suivi pourront être amenés à être modifiés en fonction des résultats des premières campagne d'analyse.

Le cahier des charges sera à élaborer avec l'appui de l'Agence de l'Eau, de la DDTM, de la DREAL et de l'AFB.

Financement Agence de l'Eau : sous conditions et défini dans les tableaux annexés

Coût estimatif (€ TTC) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Suivi et étude de la qualité de l'eau sur le BV de la Nartuby	Syndicat Mixte de l'Argens	60 000 €	60 000 €					120 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Suivi et étude de la qualité de l'eau sur le BV de la Nartuby	Etude	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Suivi et étude de la qualité de l'eau sur le BV de la Nartuby	120 000 €	24 000€ 20 %	60 000€ 50 %	36 000€ 30%	€ %	€ %	€ %	€ %
Total €	120 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Nombre de stations installées
Nombre de campagnes de suivi réalisées
Quantification et qualification des impacts sur le milieu récepteur

Fiches actions – volet B

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B1	Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée	
Action	Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby et création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens – Communes – Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque, FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers, FRDG169 Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant pays provençal	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-01/06/07 Mesure RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Dans le cadre du Contrat de Rivière Nartuby, le SMA souhaite engager les actions prioritaires portant sur la ressource en eau et notamment sur l'amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine, des échanges avec les eaux de surface et de leurs modalités d'exploitation, de protection et de suivi.

L'objectif de l'étude est de caractériser le fonctionnement hydrogéologique des eaux souterraines (et notamment de 2 secteurs de nappe présents sur le territoire de la Nartuby ressources définies par le SDAGE 2016-2022 comme ressources stratégiques pour la production d'eau potable), de définir les modalités de gestion, de sauvegarde et de suivi des ressources (utilisées actuellement ou potentielles pour l'AEP). Il s'agira par la suite de définir les prescriptions attenantes dans les documents d'urbanisme pour en assurer la préservation.

L'étude doit permettre de proposer des actions concrètes pour assurer la protection de la ressource en eau au niveau des différents documents d'urbanisme ainsi que des actions d'amélioration du suivi quantitatif de la ressource superficielle et souterraine et de l'évolution des pressions (notamment liées aux changements climatiques).

In fine, elle doit permettre aussi, grâce à l'analyse des relations entre eaux souterraines et superficielles, de définir un réseau de suivi (stations piézométriques et stations hydrologiques) pour aboutir à une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant afin de garantir la pérennité des usages, de la production d'AEP notamment, et des besoins des milieux aquatiques.

Cette action répond ainsi aux préconisations du SDAGE 2010-2015 pour la caractérisation et la préservation de ressources stratégiques au travers notamment de sa disposition 5E-01 « protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable ». La délimitation de zones de sauvegarde au sein de ces ressources stratégiques vise à organiser la protection à long terme de la qualité et des équilibres quantitatifs au bénéfice de captages existants reconnus d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel mais aussi de sites identifiés comme les plus favorables pour l'implantation de captages pour l'alimentation future en eau potable.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Cette étude traitera les points suivants :

- Caractérisation des ressources stratégiques : la géométrie du réservoir, un descriptif de l'organisation des écoulements, les relations nappe-rivière ;

- Détermination des objectifs de gestion de nappe ;
- Détermination des ZSRE et des ZSRNE (Zones de Sauvegarde des Ressources Exploitées et des Ressources Non Exploitées) ;
- Proposition d'un réseau de suivi piézométrique ;
- Note de synthèse pour intégration dans les documents d'urbanisme et pour le Porter à Connaissance de l'Etat.

Conditions de réalisation et limites

OS du SOURCE : S1.1, G1.3, A3.5, A2.1, A3.1
 Un lien sera fait avec les tests de marquage prévus par la commune de Draguignan (cf. fiche B3.2).

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019*	2020	2021	2022	2023	2024	
Etude des ressources souterraines	Syndicat Mixte de l'Argens	20 000 €	100 000 €					120 000€

* vote par anticipation

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Etude des ressources souterraines	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etude des ressources souterraines	120 000 €	24 000 € 20 %	84 000 € 70 %	12 000€ 10%	-	-	-	-
Total €	120 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation de l'étude
 Objectifs de gestion
 Délimitation des ZSRE et ZSRNE
 Définition de point de suivi du réseau piézométrique

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2023 - 2025)

Description technique

L'étude de la ressource stratégique sur le bassin de la Nartuby permettra la mise en place d'une stratégie en matière de suivi de la ressource en eau souterraine. Cette étude proposera plusieurs scénarios d'ambition différente. Pour chaque site proposé, il sera défini :

- La profondeur prévisionnelle des ouvrages pour atteindre la nappe,
- Les contraintes techniques à prendre en compte pour établir le plan de foration et d'équipement (tenue des terrains, présence d'eau, etc.), les contraintes d'accès, la présence de captages AEP ou autres à proximité, etc.
- Les coupes géologiques prévisionnelles.
- Les coupes techniques prévisionnelles.

Lors de la réalisation des travaux retenus suivant la stratégie, les coupes géologiques et hydrogéologiques seront mises à jour en fonction des résultats obtenus.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage / Priorité

Opération(s)	Priorité	Maître d'ouvrage(s)	Coût € HT
Création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques	2	Syndicat Mixte de l'Argens – Communes – DPVa	A définir

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B1	Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée	
Action	Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude)	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens - Gestionnaires de réseaux d'irrigation (ASP, Collectivités)	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque, FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers, FRDG169 Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant pays provençal	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-01/07 Mesure RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
Action PAOT	I-D3314066	Mise en place des actions économies d'eau sur la Nartuby

Contexte et objectif(s)

Le SDAGE 2010-2015 avait identifié le bassin versant de l'Argens et sa nappe comme déficitaires. L'étude des volumes prélevables (AERMC, 2013), réalisée en réponse a permis de définir les volumes maximums prélevables et les débits objectifs aux points stratégiques du SDAGE permettant la satisfaction en eau des principaux usages et des milieux aquatiques, en moyenne 8 années sur 10. Sur le bassin versant de la Nartuby, le point nodal fixé se situe sur la commune du Muy en amont de la confluence avec l'Argens (pas d'analyse détaillée sur le bassin versant).

A l'issue de cette étude, le bassin hydrographique de la Nartuby est ressorti comme étant en situation actuelle, au juste équilibre, et comme déficitaire aux scénarios tendanciels (changement climatique et/ou évolution démographique 2030).

En outre, l'échelle vaste de l'étude (Argens = 50% de la superficie départementale) n'a pas permis de procéder à un recensement exhaustif des prélèvements en eau sur le BV de la Nartuby, et notamment de ceux réalisés par les structures d'irrigation, partiellement connues.

L'objectif de cette action est de compléter l'étude des Volumes Prélevables Argens par une déclinaison à l'échelle du bassin versant de la Nartuby, afin de définir plus finement les volumes prélevables en différents points nodaux du bassin versant de la Nartuby (complétude et actualisation de l'EVP Argens). Ce volet d'étude intègre le recensement exhaustif des prélèvements réalisés dans les milieux superficiels et la détermination des besoins des milieux en différents points du bassin versant.

La prise en compte de l'ensemble de ces données permettra de proposer un programme d'actions et de suivi pour aboutir à une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, afin de garantir la pérennité des usages, la production d'AEP notamment, et des besoins propres aux milieux.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Cette étude traitera les points suivants :

- Caractérisation des ressources en eau potable du bassin, de l'hydrologie et réalisation du bilan des prélèvements intégrant le recensement exhaustif des canaux d'irrigation ;
- Détermination des débits biologiques (compléments EVP Argens) ;
- Actualisation des volumes prélevables ;

- Détermination / révision des débits réservés au droit de chaque ouvrage ;
- Prise en compte des évolutions liées au changement climatique.

Une phase de concertation sera intégrée afin de favoriser une approche participative de la démarche. Les représentants des associations d'irrigants rencontrés dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions du Contrat, ont fait part de leur souhait d'être associés à cette étude afin que leur connaissance de terrain soit prise en compte. Un lien évident sera fait entre cette étude et la prise de compétence par anticipation de la compétence "Eau et assainissement" par la DPVa.

Conditions de réalisation et limites

L'étude intégrera les résultats de la fiche action B1.1.

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etude complémentaire à la détermination des volumes prélevables	Syndicat Mixte de l'Argens	60 000 €	60 000 €					120 000€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Etude complémentaire à la détermination des volumes prélevables	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etude complémentaire à la détermination des volumes prélevables	120 000€	36 000 € 30 %	84 000 € 70 %	-	-	-	-	-
Total €	120 000€							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

- Actualisation des débits biologiques
- Actualisation des volumes prélevables
- Révision des débits réservés
- Notification des débits réservés

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B1	Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée	
Action	Mise en place de dispositifs de mesure et de régulation sur les canaux d'irrigation	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	ASL du canal gravitaire Rebouillon Draguignan - ASF de Trans-en-Provence	
Localisation	Draguignan – Trans-en-Provence	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 – La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-02	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

La mise en conformité des ASP d'irrigation a plusieurs objectifs qui répondent aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui :

- Adapter les réseaux à la mutation des usages, notamment à l'urbanisation croissante, en mettant en place une tarification qui tient compte des volumes d'eau effectivement consommés et en réduisant la dépendance des usagers ;
- Mettre en conformité les structures d'irrigation : autorisation de prélèvement, débits réservés etc. ;
- Rationaliser les prélèvements au regard de la disponibilité de la ressource et des autres besoins définis pour les autres usages : AEP et besoins des milieux aquatiques (organisation des prélèvements entre canaux, économies d'eau, stockages etc.) ;
- Améliorer l'efficience de la distribution.

Sur le bassin de la Nartuby, seule l'ASL des Arrosants riverains de la Nartuby (anciennement ASL de Rebouillon) a déjà installé un système limiteur du débit (canal en U avec une martellière, qui limite le débit prélevé à 3L/s contre 40L/s auparavant) mais il ne s'agit pas du système réglementaire (trop onéreux) ; toutefois, ce système semble suffisant, (pour les très petits canaux cf. système dérogatoire accordé par la DDTM du Var en date du 27 octobre 2016 pour les systèmes gravitaires : en dessous de 100L/s il n'y a pas d'obligation, lorsque cela peut techniquement se justifier, de mettre en place un système de mesure).

Cette action est liée au recensement des structures d'irrigation qui permettra d'améliorer la connaissance sur les volumes prélevés et sur le fonctionnement des canaux.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Les ASP des Draguignan et Trans en Pce devront mettre en place des systèmes de mesures des débits prélevés (échelles limnigraphiques et étalonnage) ou autres dispositifs simplifiés adaptés aux très petits canaux.

Il sera proposé un accompagnement par la CDA83 avec l'appui de l'Ardepi (actions pédagogiques, conseil technique, contrôle, installation...).

Conditions de réalisation et limites

Financement possible de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % pour un montant supérieur à 10 000 €.

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2024	
Mise en conformité des prises d'eau de Draguignan	ASL du canal gravitaire Rebouillon Draguignan	1 000 €						1 000 €
Mise en conformité des prises d'eau de Trans-en-Provence	ASF de Trans-en-Provence	1 000 €						1 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Mise en conformité des prises d'eau de Draguignan	Travaux	1
Mise en conformité des prises d'eau de Trans-en-Provence	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Mise en conformité des prises d'eau de Draguignan	1 000 €	1 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Mise en conformité des prises d'eau de Trans-en-Provence	1 000 €	1 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	2 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Pose des dispositifs de mesures des débits prélevés
Bancarisation des données

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B1	Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée	
Action	Travaux de réhabilitation du Canal de Fontigon	Priorité 2
Maître(s) d'ouvrage	Association Syndicale Autorisée de Fontigon	
Localisation	Ampus - Châteaudouble	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-02	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

L'ASA de Fontigon ne dérive pas directement la Nartuby, elle est alimentée par captage de la source de Fontigon. D'après les données de la BD HYDRA, ce canal de 8 km permet d'irriguer une surface de 15 ha, occupée à 40% par des prairies, 40% par des fourrages, 10% par de l'arboriculture et 10% par d'autres types de cultures.

Des échelles ont été posées et une première déclaration a été faite à l'Agence en 2017 ; le débit est de 50L/s au maximum.

Des travaux de modernisation du réseau secondaire ont été réalisés entre 2007 et 2009.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Des travaux de réhabilitation du canal sont en projet. En effet, en deux points du réseau d'irrigation le canal s'est effondré provoquant ainsi des pertes d'eau :

- Quartier Olves-Barnier sur 200 ml
- Source de Fontigon et source du cade sur 100 ml (problématique réglementaire)
- Partie terminale avant rejet (proximité STEP) sur 100 ml

L'ASA a confié le suivi à un bureau d'études. Le dossier de subvention est en cours de montage (avec l'aide de chambre d'agriculture).

Conditions de réalisation et limites

Capacité technique et financière de l'ASA.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2025	
Etude de réhabilitation	ASA de Fontigon	12 000 €						12 000 €
Travaux de réhabilitation	ASA de Fontigon		70 000 €					70 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Travaux de réhabilitation du Canal	Travaux	1

Plan de financement <u>phase 1</u>								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etude et travaux de réhabilitation du Canal	82 000 €	82 000€ 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	82 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux Mètres linéaires réhabilités

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B1	Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée	
Action	Création d'une Association Syndicale de Propriétaires (ASP) sur la commune de la Motte	Priorité 2
Maître(s) d'ouvrage	ASP	
Localisation	La Motte	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-04	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

La commune est confrontée à des problèmes de gestion tant qualitative que quantitative des eaux transitant via ses canaux d'irrigation (canal des Faïsses et dérivation du Canal du Muy). Une démarche de création d'une ASP pour la gestion des canaux d'irrigation sur le secteur des Faïsses a été initiée par la commune depuis de nombreuses années, sans grand succès auprès des riverains des canaux. Au regard du manque de mobilisation des riverains et ayant droit d'eau vis à vis à la mise en place d'une ASA, la commune a adressé à M. le Préfet du Var deux courriers de demande de constitution d'une ASCO (en février et décembre 2017), restées sans réponse.

En mars 2018, la commune a sollicité l'appui et l'intervention du SMA, qui a obtenu en mai 2018 une réponse de la sous-préfecture de Brignoles, en charge des ASP (depuis janvier 2018), qui n'avait pas eu connaissance de la demande initiale de la commune. La commune doit donc prendre contact directement avec cette personne pour connaître la marche à suivre. La Fédération Hydraulique du Var a par ailleurs proposé d'assister la commune dans cette démarche.

Aujourd'hui, les agriculteurs de la commune se sont proposés de s'occuper de la mise en place de l'ASP avec d'autres utilisateurs.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Pour constituer cette ASP, les agriculteurs devront suivre la procédure suivante :

1. Initiative : un ou plusieurs propriétaires intéressés,
2. Rédaction du projet de statuts,
3. Dossier de demande de création et projet de statuts,
4. Enquête publique,
5. Consultation des propriétaires,
6. Création de l'Association Syndicale Autorisée.

Une fois l'ASA mis en place, la gestion du budget et des subventions doit être faite par le biais de logiciels payants. Pour utiliser ces logiciels une formation est nécessaire.

Conditions de réalisation et limites

Animateurs : Commune de La Motte – Syndicat Mixte de l'Argens – Agriculteurs

Convaincre les riverains de l'utilité de l'ASP
Démarches administratives importantes

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Enquête publique pour création d'une ASP	Agriculteurs / Commune de La Motte	4 000 €						4 000 €
Acquisition de logiciels de gestion financière et formation	Agriculteurs / Commune de La Motte	4 000 €						4 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Enquête publique pour création d'une ASP	Animation	2
Acquisition de logiciels de gestion financière et formation	Logiciel	2

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Enquête publique pour création d'une ASP	4 000 €	4 000€ 100 %	-	-	-	-	-	-
Acquisition de logiciels de gestion financière et formation	4 000 €	4 000€ 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	8 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Création de l'ASP
Production des statuts
Nombre d'adhérents

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B1	Améliorer la gestion et le suivi de la ressource en eau pour une gestion optimisée	
Action	Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau de la ville de Draguignan	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Commune de Draguignan	
Localisation	Draguignan et Figanières	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers, FRDG169 Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant pays provençal	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-03	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Cette étude a pour objectif de compléter et améliorer les connaissances sur la typologie et la dynamique des liens hydrauliques et flux de circulation souterraine, des nappes du Trias et du Jurassique, utilisées comme ressources pour l'eau potable, afin dans un premier temps, d'appréhender avec exactitude l'influence des dolines sur la ressource en eau des villes de Draguignan et de Figanières, ainsi qu'au travers des réseaux souterrains karstiques, et dans un second temps, d'élargir à l'ensemble des risques potentiels pouvant peser sur ces ressources.

- L'étude porte sur la réalisation de tests de traçages quantitatifs et qualitatifs dans les dolines, ainsi que sur d'autres lieux stratégiques (tel que les Bois des Prannes situés en amont de la source des Frayères de Draguignan), afin de :
 - Déterminer les flux de circulation des eaux souterraines,
 - Appréhender les risques d'accidents géologiques pouvant notamment avoir des incidences sur ces ressources ;
 - Déterminer si l'infiltration des dolines peut avoir une incidence ou non sur l'eau potable ;
 - Déterminer si la quantité d'eaux pluviales à infiltrer a une incidence de résurgence en aval (avec notamment des fragilisations de terrain karstique, création d'aven, etc.).
- L'étude prévoit également la réalisation de prélèvements sur les ressources, avant et après les essais, pour rechercher les traces d'une pollution susceptible d'être remobilisée (anciennes décharges)
- En complément, l'étude prévoit des sondages dans les dolines et des tests de perméabilités pour mieux connaître le contexte géologique de celles-ci et mieux appréhender les risques.

Description technique

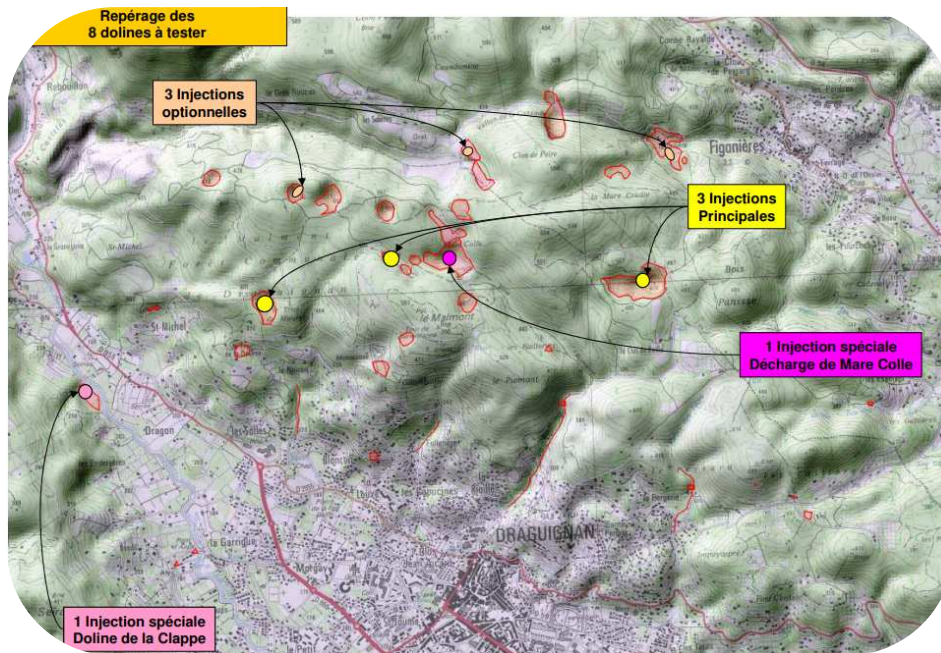
Les trois parties de l'étude (tests de marquage, prélèvements et géotechnique) sont décrites ci-après :

A. Réalisation de tests de marquage des eaux souterraines :

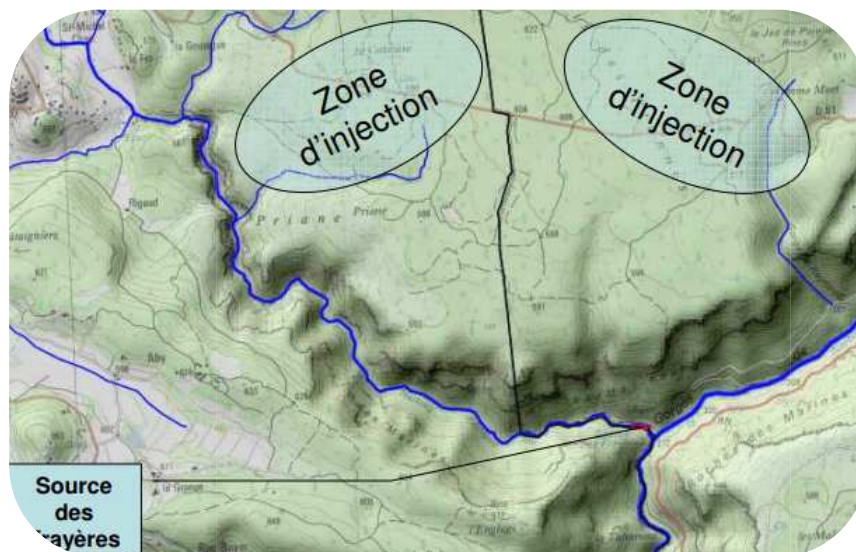
- Les dolines situées en amont des bassins versants du territoire de Draguignan (soit au niveau du plateau du Malmont et sur la doline de la Clappe) : 7 dolines sont identifiées ;
- La doline de la Tuillère située sur la commune de Figanières ;
- Au niveau du Bois des Prannes en amont de la source des Frayères : 2 secteurs sont identifiés

Les tests seront réalisés en conditions de nappe haute, en périodes pluvieuses.

Cartographie des points d'injection des marqueurs dans les dolines de Draguignan et de Figanières :



Cartographie des points d'injection des marqueurs situés au niveau du Bois des Prannes :

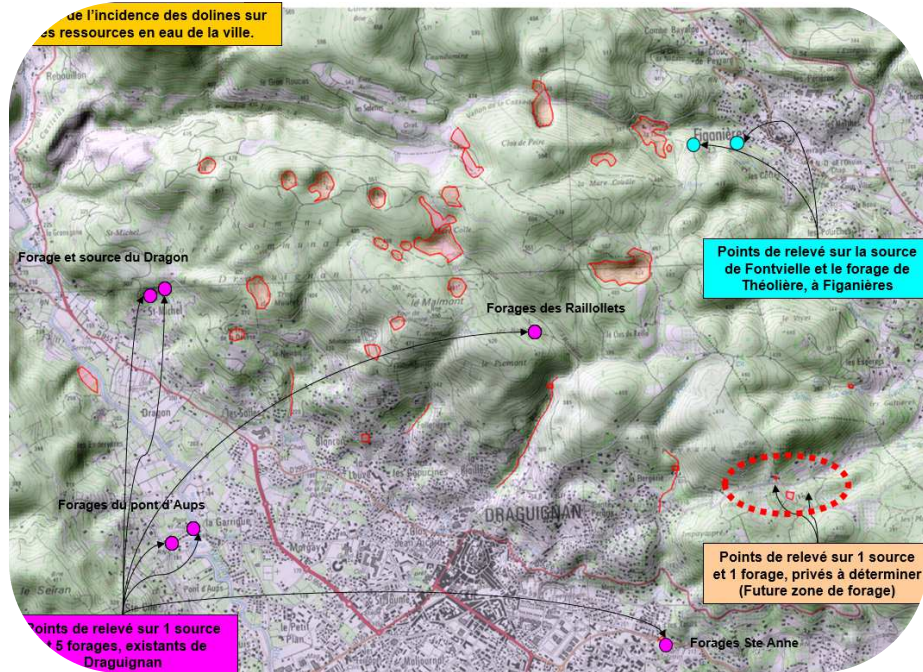


Le suivi des marqueurs se fera au niveau des forages et sources de Draguignan et Figanières, ainsi que dans les vallons pouvant être impactés par les dolines.

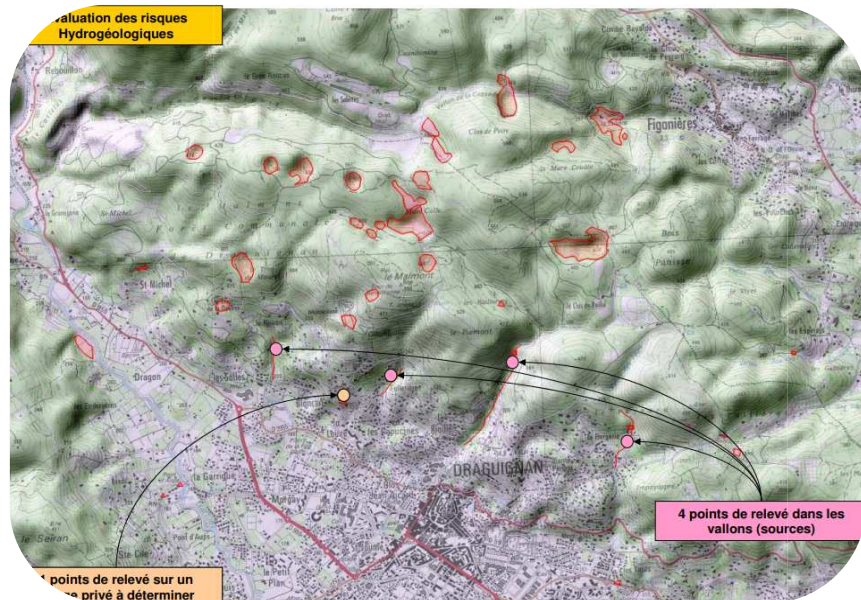
Les suivis dans les vallons permettront une évaluation des risques hydrogéologiques pouvant être générés par une montée des nappes lors d'épisodes pluvieux majeurs engendrant un impact dans ces derniers.

Les cartographies localisant les divers points de suivi des marqueurs des eaux souterraines figurent ci-dessous :

Carte 1 : Suivi des marqueurs au niveau des sources et forages de Draguignan et de Figinières (source du Dragon, forage du Dragon, forage des Rayollets, forages du Pont d'Aups, forage de Saint-Anne, Source de Fontvieille, forage de Théolière, forage privé des Tuillères, source privée des Tuillères).



Carte 2 : Suivi des marqueurs dans les vallons et sur un forage privé situé dans le secteur de Blancon.



- B. Tests de prélèvements** depuis la décharge de la Mare Colle située sur le plateau du Malmont, ainsi qu'au niveau des sources et forages de la ville. Le protocole lié aux prélèvements sera au préalable validé et cadré par l'ARS. L'objectif est d'identifier l'influence d'un risque de pollution sur la ressource en eau.
- C. Des sondages géotechniques** permettront de compléter l'étude afin de caractériser les dolines : nature du sol en fond de doline, reconnaissance géologique de ces dernières, vérification de la profondeur du substratum calcaire, etc.

Conditions de réalisation et limites

L'étude sera suivie par un comité technique associant la DREAL, la commune de Figanières, la DPVa, le CD83, la DDTM, l'ARS, l'Agence de l'Eau, le SMA, ainsi que le BRGM et le Cerema (avec leurs accords).

Les résultats alimenteront l'étude stratégique (action B1.1)

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau	Commune de Draguignan	200 000 €						200 000€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau de la ville de Draguignan	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau de la ville de Draguignan	200 000 €	40 000€ 20%	100 000€* 50 %	-	-	60 000 € 30 % (PAPI)	-	-
Total €	200 000 €							

*action aidée au premier semestre 2019

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Nombre de traçages réalisés

Nombre de sondages et prélèvements réalisés

Qualification et quantification des écoulements souterrains

Mise en évidence de la relation eaux souterraines / eaux superficielles

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B2	Sécuriser l'approvisionnement en eau	
Action	Sécurisation de l'alimentation en eau potable sur la commune d'Ampus	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Commune d'Ampus	
Localisation	Ampus	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDG520 Formations gréseuses et marno-calcaires de l'avant-pays provençal	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-03	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

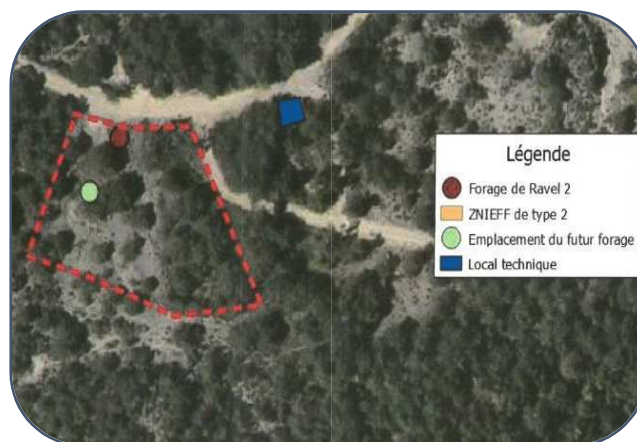
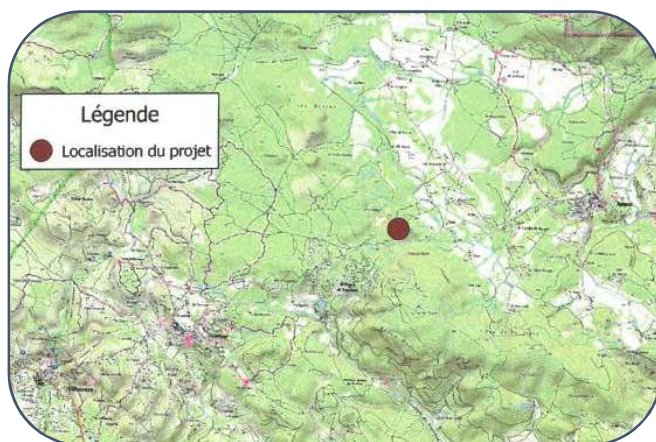
La commune d'Ampus possède actuellement trois forages permettant la distribution en eau potable sur l'ensemble de son territoire. Dans une optique de sécurisation de la ressource en eau potable, elle envisage la création d'un forage de secours au niveau de Ravel.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Les caractéristiques du forage supplémentaire au niveau de Ravel sont les suivantes :

- Une profondeur de 60 m ;
- Un diamètre minimal de foration de 165 mm ;
- Un atelier de pompage autonome ;
- Une pompe de débit maximal de 45 m³/h sous 50 m HMT.



Conditions de réalisation et limites	
-	

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Sécurisation du réseau AEP	Commune d'Ampus	70 000 €						70 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Sécurisation du réseau AEP d'Ampus	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Sécurisation du réseau AEP d'Ampus	70 000 €	70 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	70 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B2	Sécuriser l'approvisionnement en eau	
Action	Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Commune de Trans-en-Provence – Dracénie Provence Verdon agglomération	
Localisation	Trans-en-Provence	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDG169 Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-pays provençal	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-03	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Le schéma directeur AEP de 2012 prévoyait la mise en place de différentes solutions techniques visant à réduire les achats d'eau à la commune de Draguignan, très onéreux pour la commune de Trans en Pce. Toutefois, la compétence AEP devant être prochainement transférée à la DPVa, ce projet n'a plus lieu d'être.

Le schéma mettait aussi en évidence la faiblesse des rendements (55% en 2010) et indiquait qu'une augmentation de ce rendement permettrait une économie d'environ 158 000 m3/an (sur la base des volumes consommés en 2010). Un premier schéma directeur établi en 2008 avait auparavant identifié les tronçons à renouveler. Le contrat de DSP prévoit l'atteinte de l'objectif de 80% de rendement à l'horizon 2022. En 2017, le rendement s'élevait à 72%.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Outre les renouvellements de réseaux effectués dans le cadre du contrat de DSP, la commune prévoit également la réhabilitation de la canalisation AEP reliant la Croix à puits Maurin (ancienne, en acier et fuyarde) en profitant de la réalisation de travaux sur la route départementale.

Le rendement actuel de 73 % sera augmenté par la mise en place d'une sectorisation prise en charge par le délégataire dans le cadre des travaux à réaliser dans la délégation de services publics.

Les réseaux concernés par ces aménagements pourront être modifiés en fonction des résultats du diagnostic.

Conditions de réalisation et limites

Financement Agence de l'Eau : sous conditions et défini dans les tableaux annexés

- Aides de l'Agence de l'Eau sous réserve du caractère prioritaire des travaux et d'une économie d'eau effective.
- Sectorisation et complément de schéma éligibles sous réserve de validation en amont par l'Agence de l'Eau.

L'engagement de l'EPCI (compétent à compter du 1^{er} janvier 2020) sur cette action sera conditionné au respect du PPI élaboré par la DPVa d'ici fin 2019.

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP	Trans-en-Pce / DPVa							Pm.
Sectorisation et pose de sondes	Trans-en-Pce	29 000 €						29 000 €
Mise à jour du schéma directeur	Trans-en-Pce / DPVa		15 000 €					15 000 €
Réhabilitation canalisation AEP	Trans-en-Pce / DPVa			100 000 €	100 000 €			200 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Travaux de réhabilitation des réseaux AEP	Travaux	1
Réhabilitation canalisation AEP	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Sectorisation et pose de sondes	29 000 €	14 500 € 50%	14 500 € 50%	-	-	-	-	-
Mise à jour du schéma directeur	15 000 €	7 500 € 50%	7 500 € 50%	-	-	-	-	-
Réhabilitation canalisation AEP	200 000 €	140 000€ 70%	60 000€ 30%	-	-	-	-	-
Total €	244 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Amélioration du rendement
Réduction des fuites et meilleure gestion de la ressource

VOLET B	Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource	
Sous-volet B2	Sécuriser l'approvisionnement en eau	
Action	Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Commune de Draguignan	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDG169 Calcaires et dolomies du Muschelkalk de l'avant-pays provençal FRDG139 Plateaux calcaires de Plan de Canjuers	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 7-03	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Cette opération correspond au programme de travaux prioritaires de suppression des fuites du réseau de distribution d'eau potable de la ville de Draguignan et d'amélioration de la qualité des eaux distribuées aux usagers, réalisé par la Ville sur la période 2019, en compléments de ceux faits dans le cadre du contrat de délégation de service public exclus du présent dossier.

NB : Au vu du futur transfert de la compétence eau à l'agglomération, la commune indique cependant à titre informatif le programme d'actions qu'il conviendrait de mener pour les années 2020-2021.

Objectif : supprimer les désordres existants sur le réseau AEP de la ville.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2021)

Description technique

Les travaux réalisés sur les portions prioritaires au regard des fuites seront les suivants :

2019 :

- Avenue de Montferrat (Liberté/Calade) 500 000 € - Problème de fuite et d'eau rouge – Renouvellement de canalisation et restructuration du réseau (2X470ml) Liaison Frayères/Calade – Vieille fonte.
- Boulevards Liberté – Foch – Avenue du 4 Septembre : renouvellement de canalisation – transfert d'eau entre la calade et le Seyran problème d'eaux rouges : 700 000 € (1000ml).

A titre uniquement d'information et de prospective, voici la liste des travaux qu'il conviendrait de réaliser (à titre indicatif) :

2020 :

- Dragon (alimentation Frayères/Calade) 180 000 € (700ml) - Travaux nécessités par la mise en service des Frayères et secours ressource Dragon, canalisation PVC collé aérienne, renouvellement de canalisation et restructuration du réseau.

- Avenue du Maréchal Galienni/Faisses 500 000 € Travaux nécessités par la mise en service de l'usine de Pous de l'Eouvé (2000ml) Vieille fonte - Dilatation du réseau
- Avenue de la Vaugine (2750ml) : dilatation et remplacement - 1 million d'€ (échéance 2020-2021) – Réseau à 28bars

2021 :

- Impasse du Baguier/Allende (longeant le chemin du Baguier) : 400 000 € - Travaux nécessité par la mise en service de la nouvelle prison (défense incendie) (1500ml) - Dilatation du réseau
- Travaux AEP au niveau du Rond-point Charles De Gaulles en réfection – Avenue du Maréchal Juin et au niveau du Rond-point en création Pont de Lorgues - Avenue Pierre Brossolette sous le pont de Lorgues 100 000 € : reprise de réseaux AEP (100ml) - Renouvellement de canalisation avant travaux du CD
- Chemin des Incapis Réservoir des Demoiselles, suite des inondations 2010 – 275 000 € (2x500ml+530ml) - réservoir non exploitable actuellement, suite aux inondations (5 clients), prévoir sa remise en service soit sa suppression – Vieille fonte. Remplacement de réseaux suite aux inondations de 2010
- Avenue de Grasse 500 000 € (1800ml) - Problème de fuite et d'eau rouge – Renouvellement de canalisation

Conditions de réalisation et limites

Pour information : conditions de réalisations et limites pour les travaux de 2020 – 2021 :

- Limite de certains travaux comme l'avenue de la Vaugine : sous réserve de l'accord des privés pour l'alignement au droit de la voirie (Emplacement réservé pour élargir la voirie).
- Les travaux des deux Ronds-points sont conditionnés aux travaux de voirie et de création / réfection des ronds-points appartenant au Conseil Départemental.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Travaux réseaux AEP	Ville de Draguignan	1 200 000						1 200 000

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Travaux réseaux AEP	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Travaux réseaux AEP	1 200 000 €	1 009 000 € 84 %	191 000 € 16 % (jusqu'à 30%)	-	-	-	-	-
Total €	1 200 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Conformité de la qualité de l'eau distribuée après travaux
Réduction des fuites

Fiches actions – volet C

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C1	Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides	
Action	Détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6A-6B OF 8-07 OF 8-08 Mesure MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
Action PAOT	83-C-M-ARG-1	Etude stratégique de restauration de la morphologie en lien avec le risque inondation et de la continuité sur la Nartuby

Contexte et objectif(s)

L'espace de bon fonctionnement (EBF) correspond à l'espace jouant un « rôle majeur dans l'équilibre sédimentaire, le renouvellement des habitats, la limitation du transfert des pollutions vers les cours d'eau, le déplacement et le refuge des espèces terrestres et aquatiques ». Physiquement, il s'agit de l'espace au sein duquel peuvent s'exprimer les processus résultant des différentes fonctions de l'hydrosystème : morphologie, hydraulique, biologie, hydrogéologie et biogéochimie (cf. guide technique du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée de décembre 2016).

L'EBF est un espace, in fine, au sein duquel les parties prenantes, élus, acteurs publics et aménageurs, partagent un projet commun et cohérent de gestion des milieux aquatiques, et se fixent des règles compatibles avec les objectifs validés collégalement.

Sur la base des données existantes, des démarches en cours ou déjà menées et des compléments étudiés, les objectifs de cette étude sont :

- De définir une stratégie de restauration fonctionnelle du cours d'eau en synergie avec la gestion des inondations sur les bases d'une politique moins interventionniste et moins coûteuse ;
- De définir une stratégie de restauration de la continuité écologique (inventaire, cartographie et caractérisation des ouvrages transversaux et du peuplement piscicole, identification des obstacles à la continuité écologique, etc.) ;
- De définir une stratégie de restauration fonctionnelle du cours d'eau en synergie avec les autres objectifs: amélioration de la qualité écologique des milieux et de leur résilience par rapport au changement climatique en vue d'assurer durablement les services rendus pour la pérennité des usages (AEP, irrigation, loisirs, etc.) ;
- D'appréhender les enjeux socio-économiques associés à la préservation de la ressource et de milieux ;
- D'analyser les enjeux patrimoniaux et de développement touristique associés à la restauration ;
- De mettre en place, dans un cadre concerté, une politique d'aménagement du territoire cohérente au regard des enjeux liés aux milieux aquatiques et maîtriser les outils fonciers mobilisables.

L'étude pourra in fine permettre de rédiger un porté à connaissance précisant les périmètres validés collégalement et les règles édictées au sein de ces espaces, document qui sera à intégrer dans la rédaction des documents d'urbanisme et dans l'élaboration des projets d'aménagement du territoire.

A l'issue de cette phase d'étude, il conviendra de définir la liste des actions à porter dans l'EBF, et d'indiquer :

- Le niveau de priorité de l'action en fonction de l'état du tronçon de cours d'eau identifié ;
- Les outils, les acteurs et partenariats mobilisables.

En résumé, cette action regroupe les 3 types de missions suivantes :

- 1- Définition concertée de l'espace de Bon Fonctionnement du cours d'eau de la Nartuby (délimitation de l'EBF et animation de la concertation partenariale associée) ;
- 2- Elaboration d'un document visant à accompagner l'intégration de l'EBF dans les documents d'urbanismes communaux et supra communaux
- 3- Proposition d'un Plan de gestion des activités et des usages au sein de l'EBF

Cette action sera étroitement associée à l'action relative à la stratégie foncière et à la stratégie en matière de concertation.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

La délimitation de l'EBF se fera sur la Nartuby uniquement, selon les étapes suivantes :

- Récolte, analyse et vérification des données de base (nombreuses données dans les études portées sur le territoire) : analyses socio économiques, usages, analyses foncières, usages etc. ;
- Analyse du contexte environnemental, => analyse de l'hydrogéologie, de la biogéochimie, de la biologie, de l'hydraulique et de la morphologie du cours d'eau ;
- Etude spécifique du transport solide (étude spécifique, portant sur la Nartuby et ses affluents principaux, et aboutissant à la définition d'un programme d'action pour gérer la problématique du transport solide) ;
- Détermination des styles fluviaux (naturel, actuel, et de référence) ;
- Détermination des différents espaces de fonctionnement (optimal et nécessaire) => présentation des périmètres et des scénarios associés avec les fonctions et les services rendus dans chaque cas ;
- Travail d'information et de concertation avec les acteurs du territoire (services de planification urbaine, élus, etc) ;
- Validation de l'EBF ;
- Rédaction d'une note pour intégration du scénario retenu dans les documents de planification urbaine et proposition de gestion de l'EBF.

La caractérisation des zones humides connectées aux cours d'eau sera effectuée dans le cadre de cette étude ; pour les zones humides non connectées aux cours d'eau, ce travail sera réalisé via une étude spécifique visant à définir une stratégie de préservation et de restauration des zones humides (cf. action C1.2).

Conditions de réalisation et limites

Cette étude intégrera dès le début une phase importante de concertation qui permettra de valider collégialement les étapes clés de l'étude (diagnostic, style fluvial, EBF, etc.).

Un lien devra être établi entre cette action et celles portant sur:

- L'étude stratégique à l'échelle du bassin versant sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides ;
- La stratégie foncière ;

- La définition des systèmes d'endiguement et la stratégie associée ;
- L'étude sur les ZEC complémentaires ;
- L'action globale portant sur la restauration morphologique de la Nartuby sur la traversée Draguignan – Trans-en-Pce ;
- Les actions portant sur la restauration morphologique de la Nartuby amont et aval.

On notera que l'Agence de l'Eau a lancé le 1er janvier 2019 un appel à projets en faveur de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques ou humides, pour des projets de reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques, mais aussi des milieux relevant de la trame turquoise* – zone d'interaction entre la trame bleue et la trame verte (notamment les corridors écologiques en lien avec les milieux aquatiques, tels que les ripisylves et forêts alluviales).

Les types de projets concernés sont entre autres les travaux visant la restauration du fonctionnement global, permettant la reconquête des habitats, ainsi que les études préalables à ces travaux (les acquisitions foncières, l'animation et la sensibilisation peuvent être prises en compte en accompagnement des travaux).

*La « trame turquoise » est définie comme l'espace nécessaire à la bonne expression de la biodiversité aquatique et humide. Elle constitue un corridor écologique entre les masses d'eau, les milieux aquatiques et les zones humides périphériques ou ponctuelles - favorable à l'atteinte du bon état écologique - propice à la circulation des espèces au cours de leur cycle de vie (reproduction, alimentation...). Elle est composée d'espaces naturels, semi-naturels (zones humides, cours d'eau, pelouses, prairies, forêts,), ainsi que de formations végétales linéaires ou ponctuelles (haies, mares...).

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Détermination de l'EBF de la Nartuby	Syndicat Mixte de l'Argens	25 000 €	100 000 €	25 000 €				150 000€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Détermination de l'EBF de la Nartuby	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Détermination de l'EBF de la Nartuby	150 000 €	30 000 € 20%	105 000 € 60 %	30 000 € 20%	-	-	-	-
Total €	150 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation de l'étude et des zonages
Validation de l'EBF

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2023 - 2025)

Description technique

En fonction des résultats de l'étude portant sur la détermination de l'espace de bon fonctionnement de la Nartuby, les travaux jugés prioritaires pourront être intégrés au programme d'action lors du bilan à mi-parcours.

Conditions de réalisation et limites

Nature : Etude - Travaux

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage / Priorité

Opération(s)	Priorité	Maître d'ouvrage(s)	Coût € HT
Travaux prioritaires de restauration de l'espace de bon fonctionnement	1	Syndicat Mixte de l'Argens	A définir

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C1	Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides	
Action	Etude stratégique à l'échelle du bassin versant sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6B Mesure MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
Action PAOT	83-C-M-ARG-1	Etude stratégique de restauration de la morphologie en lien avec le risque inondation et de la continuité sur la Nartuby

Contexte et objectif(s)

D'après l'inventaire des zones humides du Var mis à jour en 2015, le bassin de la Nartuby comporte, outre les bordures de cours d'eau, douze secteurs de zones humides ou zones humides ponctuelles, couvrant une surface totale de 500 ha et localisés en quasi-totalité sur l'amont du bassin.

La caractérisation des zones humides connectées aux cours d'eau sera effectuée dans le cadre de l'étude EBF. Pour les zones humides non connectées aux cours d'eau, ce travail sera réalisé via une étude spécifique visant à définir une stratégie de préservation et de restauration des zones humides.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

L'étude consistera à :

- Caractériser les fonctions effectives et potentielles assurées par les zones humides du bassin versant, non connectées à l'espace cours d'eau (fonction hydrologiques, hydrauliques, physiques-biogéochimiques et bio-écologiques), en articulation avec l'étude EBF de la Nartuby ;
- Identifier les pressions exercées actuelles ou à venir ;
- Prioriser/classer les zones humides au regard des fonctions réelles/ potentielles exercées, des services rendus par ces milieux et des menaces exercées ; cette priorisation s'appuiera également sur l'étude de priorisation des ZEC naturelles réalisée à l'échelle du sous bassin SDAGE de l'Argens ;
- Elaborer un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (moyens/ échéances) à l'échelle de bassin versant hydrographique et un programme d'action concerté, opérationnel et priorisé ;

Le travail s'appuiera :

- Sur les inventaires des zones humides réalisés par le Département du Var et intégrant le travail de priorisation réalisé sur les zones humides de taille inférieures à 1ha ;
- L'étude de priorisation des ZEC naturelles de l'Argens (action 59 du PAPI) ;
- Sur toutes les autres données disponibles (géomorphologie, hydromorphologie des sols, topographie, enjeux biodiversité etc.) ;
- Sur le travail plus global d'animation de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ;

- Sur la stratégie foncière menée à l'échelle du bassin versant.

L'étude intégrera un volet faune-flore (compilation des données existantes) et permettra d'apprécier les fonctionnalités des milieux et de définir les modalités de gestion.

Une phase de concertation sera intégrée à l'étude afin de favoriser une approche participative de la démarche, diffuser plus largement les objectifs et livrables de l'étude et favoriser le partage des actions de gestion, de préservation et/ou de restauration.

Conditions de réalisation et limites

On notera que l'Agence de l'Eau a lancé le 1^{er} janvier 2019 un appel à projets en faveur de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques ou humides, pour des projets de reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques, mais aussi des milieux relevant de la trame turquoise – zone d'interaction entre la trame bleue et la trame verte (notamment les corridors écologiques en lien avec les milieux aquatiques, tels que les ripisylves et forêts alluviales).

Les types de projets concernés sont entre autres les travaux visant la restauration du fonctionnement global, permettant la reconquête des habitats, ainsi que les études préalables à ces travaux (les acquisitions foncières, l'animation et la sensibilisation peuvent être prises en compte en accompagnement des travaux).

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etude stratégique de préservation, restauration et mise en valeur des zones humides	Syndicat Mixte de l'Argens	60 000 €						60 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Etude stratégique de préservation, restauration et mise en valeur des zones humides	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etude stratégique de préservation, restauration et mise en valeur des zones humides	60 000 €	12 000 € 20 %	36 000 € 60 %	12 000 € 20%	€ %	€ %	€ %	€ %
Total €	60 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation de l'étude

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2023 - 2025)

Description technique

En fonction des résultats de l'étude C1.2, les actions jugées prioritaires (programmes de restauration, animation foncière voire acquisition, etc.) pourront être intégrées au programme d'action lors du bilan à mi-parcours.

Conditions de réalisation et limites

-

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage / Priorité

Opération(s)	Priorité	Maître d'ouvrage(s)	Coût € HT
Travaux prioritaires de restauration des zones humides	2	Syndicat Mixte de l'Argens	A définir

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C1	Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides	
Action	Elaboration d'une stratégie de gestion foncière	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque,	
Lien SDAGE (mesure PDM)	-	-
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Les outils de la maîtrise foncière sont rarement spécifiques à la gestion des milieux aquatiques et aux aménagements hydrauliques. Considérant que ces outils existants sont nombreux et variés, mais souvent complexes à mettre en œuvre, il est essentiel de bâtir une stratégie foncière qui permette d'adopter une politique foncière structurée, pour passer des aménagements particuliers et spécifiques à chaque sous bassin versant à un aménagement global cohérent et ambitieux sur l'ensemble du bassin versant.

L'élaboration de la stratégie foncière s'appuie sur la mutualisation et le croisement des secteurs à enjeux pour les milieux aquatiques et les ressources souterraines, identifiés dans des documents de gestion spécifique (plan de restauration sur les zones humides ou les cours d'eau, étude ressources majeures, etc.). Elle permet : d'informer les acteurs sur les outils mobilisables (convention de gestion, acquisition, prise en compte dans les documents d'aménagement du territoire, etc) pour maîtriser les usages ou le sol, pour les accompagner à la révision des documents de planification,

Dans le cas du bassin de la Nartuby, les secteurs à enjeux à prendre en compte sont les suivants :

- Zones de sauvegarde définies par l'étude des ressources stratégiques
- Zones d'intervention pour la restauration de la ripisylve
- Espace de bon fonctionnement de la Nartuby
- Zones humides identifiées par l'étude stratégique des zones humides
- Zones d'expansion des crues identifiées dans le bassin versant de la Nartuby

La stratégie à élaborer devra permettre :

- D'identifier les outils fonciers à disposition : acquisition, conventionnement, servitudes, remembrement agricole (AFAF) ;
- D'identifier les acteurs susceptibles de favoriser la mise en œuvre des aménagements ;
- D'articuler une stratégie sur la base d'un croisement optimal entre les secteurs à enjeux pour la gestion de la ressource et des milieux aquatiques, les outils et les acteurs dans une vision globale d'aménagement du Bassin versant ;
- De faire le lien avec la stratégie foncière développée dans le cadre des actions GEMAPI au niveau de la traversée urbaine Trans-en-Provence – Draguignan.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2022)

Description technique

Le guide de l'Agence de l'Eau RMC, intitulé « Elaborer une stratégie d'intervention foncière en appui à la mise en œuvre des projets de reconquête du fonctionnement des milieux aquatiques et/ou des ressources souterraines » (document de travail, janvier 2018), liste les 5 phases de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie foncière :

- Phase 1 : organiser l'élaboration de la stratégie foncière et son animation ;
- Phase 2 : localiser l'intervention foncière (à partir des données disponibles auprès des collectivités et de la DREAL, établir un diagnostic et une cartographie des besoins d'intervention en distinguant les secteurs bénéficiant déjà d'une protection ou pouvant facilement en bénéficier, et les secteurs devant faire l'objet d'une démarche proactive en vue de faire évoluer l'usage, voire la propriété pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau) ;
- Phase 3 : évaluer les possibilités d'actions sur le foncier à court, moyen et long terme (repérage des réserves foncières, état du morcellement parcellaire, recensement des propriétaires et enquête auprès d'eux, évaluation des baux, prix du fond par secteur homogène) ;
- Phase 4 : définir les scénarios d'intervention sur le foncier (objectifs, outils fonciers, identification des structures compétentes, organisation de l'ambition dans le temps...) ;
- Phase 5 : intervenir sur le foncier (veille foncière, acquisition, porter à connaissance des documents d'aménagements du territoire notamment au titre de l'urbanisme, etc.).

Le guide recommande la mise en place d'un comité de suivi de la stratégie foncière associant représentants techniques et élus (SMA, EPCI, CD83, Agence de l'Eau, SAFER, usagers agricoles, associations de propriétaires ou de riverains).

Conditions de réalisation et limites

Lien avec l'action 26 du PAPI : Elaboration d'une stratégie foncière adaptée aux projets d'aménagement du bassin versant de l'Argens

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Elaboration d'une stratégie de gestion foncière	Syndicat Mixte de l'Argens		60 000 €					60 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Définition d'une stratégie foncière	Etude	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Elaboration d'une stratégie de gestion foncière	60 000 €	18 000 € 30 %	42 000 € 70 %	-	-	-	-	-
Total €	60 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Mise en place d'un comité de suivi
Elaboration de la stratégie foncière
Mise en place d'une veille foncière

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C1	Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides	
Action	Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6B	Préserver, restaurer et gérer les zones humides
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Depuis l'évènement hydroclimatique de juin 2010, et dans un contexte de changement climatique, les espèces piscicoles endémiques de la Nartuby, et leurs populations se sont reconstituées selon les mécanismes naturels de recolonisation.

L'objectif est d'étudier l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices ainsi que l'accessibilité des réservoirs biologiques sur le bassin versant de la Nartuby.

L'objectif final de cette étude est d'acquérir de nouvelles données et donc de nouvelles connaissances en matière de mouvement des communautés piscicoles.

Ce suivi dynamique sera mis en place dans une optique de « Bien connaître pour mieux gérer », cette meilleure connaissance du territoire favorisera la réappropriation du cours d'eau.

Cette étude permettra de mettre à jour les zones à fort enjeu piscicole et notamment les points de rupture biologiques artificiels ou naturels. Elle quantifiera leurs impacts et permettra le cas échéant de mettre en place des aménagements adaptés et donc de réduire les coûts des aménagements.

Description technique

Afin d'analyser :

- Le besoin en migration et la franchissabilité des tronçons artificiels (assec, seuil transversal, ...),
- La répartition des espèces sur le contexte piscicole.

La technologie de marqueurs RFID ou Télémétrie sera mise en place suivant la méthode proposée par le BE. La technologie RFID est non intrusive mais le suivi doit se faire au plus proche du cours d'eau, contrairement à la télémétrie qui elle est plus intrusive (implant) mais qui permet un suivi à plus grande distance.

Les puces ayant une durée de vie moyen de 1.5 ans, l'étude sera composée de deux campagnes de puçage de préférence au printemps (permet de limiter le stress des individus marqués), pour un suivi sur 3 ans de 2021 à 2023.

Les individus suivis seront préférentiellement les espèces dites d'eau vive :

- Salmonidés
- Cyprinidés
- Anguilles

Les zones de suivi stratégiques sont déclinées en deux axes :

- Les ruptures naturelles (Les cascades à trans en Provence, assec sur la traversée de Draguignan, etc),
- Les ouvrages spécifiques (Seuil de la Foux, Seuil de la Clappe, etc).

Conditions de réalisation et limites

Cette étude sera sous-traitée à un Bureau d'Etude.

Un lien devra être fait avec l'étude de détermination de l'espace de bon fonctionnement.

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etudier l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices	FPPMA		25 000 €	25 000 €	25 000 €			75 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Etudier l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Etudier l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices	50 000 €	10 000 € 20 %	25 000 € 50 %	15 000€ 30%*	€ %	€ %	€ %	€ %
Total €	50 000 €							

*Dans le cadre de la convention cadre de partenariat 2019-2021.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation de l'étude
Résultats produits

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C1	Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides	
Action	Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6B	Préserver, restaurer et gérer les zones humides
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Suite à la crue morphogène de juin 2010, le lit mineur de la Nartuby a été fortement modifié. Dans un souci de restauration et d'amélioration de la biodiversité, la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique envisage des aménagements en complément des actions entreprises dans le cadre du PAPI complet de l'Argens.

Ces deux aménagements consistent en la restauration et la diversification des habitats biologiques en lit mineur à l'étiage :

- Tronçon 1 : Traversé de Rebouillon (300m) en 2021
- Tronçon 2 : Cascades de Trans – Le Bosquet (600m) en 2023

Description technique

Les niveaux de restauration hydromorphologique visés sont les suivants :

- R1 – Réalisation de petits aménagements piscicoles en lit mineur visant à l'amélioration des habitats,
- R2 – Reprise du profil sur un linéaire bien cloisonné dans le but de rendre les fonctionnalités du lit mineur à l'étiage.

Tronçon 1 : Traversé de Rebouillon

A 500 m en aval du site Natura 2000 (FR9301620 Plaine de Vergelin-Fontigon - gorges de Châteaudouble - bois des Clappes), il s'agit d'une zone à forts enjeux hydraulique. L'aménagement consiste en l'installation de blocs dans le cours d'eau pour créer à la fois des abris hydrauliques pour les poissons adultes (généralement des truites) et éventuellement des zones de reproduction dans les dépôts de graviers qui se forment entre les blocs ainsi que les lits de graviers déposés en complément.

Tronçon 2 : Cascades de Trans – Le Bosquet

En aval direct d'un seuil naturel considéré comme infranchissable pour la majorité des espèces piscicoles. Cette zone est aussi stratégique. Le même type d'aménagement que sur le tronçon 1 est envisagé afin de fournir la plus grande diversité d'habitats possible.

L'action C 1.4 (Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices) qui aura lieu de 2021 à 2023, permettra de d'appréhender les comportements piscicoles. Il sera alors possible de définir le tronçon exact à aménager ainsi que le nombre et le type d'habitat à mettre en place.

Conditions de réalisation et limites

Etude réalisée en régie.

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Travaux de restauration et de diversification des habitats	FPPMA		90 000 €		100 000 €			190 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Travaux de restauration et de diversification des habitats	Travaux	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Travaux de restauration et de diversification des habitats	90 000 €	18 000 € 20%	45 000 € 50 %	27 000 € 30%*	€ %	€ %	€ %	€ %
Total €	90 000 €							

*Dans le cadre de la convention cadre de partenariat 2019-2021.

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Inventaires hydro-biologiques (diversité spécifique et densités) : communautés invertébrés et piscicoles à A+3

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C2	Entretien, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées	
Action	Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats (intégrant l'élaboration d'une stratégie visant la gestion des espèces végétales envahissantes menaçant la biodiversité)	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beaudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6A OF 8-07 OF 8-09	Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques - Réservoirs biologiques et axes migration des poissons Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Au début des années 2000, les ripisylves des cours d'eau du bassin présentaient un intérêt écologique et patrimonial sur l'amont du bassin. En grande partie dégradées dans le secteur urbanisé de Draguignan – Trans-en-Provence, les formations boisées riveraines entre Trans-en-Provence et Le Muy étaient d'assez bonne qualité bien que souffrant d'un manque d'entretien.

Etat de la ripisylve de la Nartuby et de ses affluents (GERECO, 2017)

A partir de 2008, de nombreuses actions de restauration et d'entretien de la végétation ont été réalisées par l'équipe rivière du SIAN dans un premier temps, notamment dans le cadre du premier Contrat de rivière. Ces actions ont permis d'améliorer l'état de la végétation rivulaire sur de nombreux secteurs.

Malheureusement les crues, notamment celle de 2010, ont eu des effets importants sur les ripisylves : décapage complet du lit et des berges sur certains secteurs à forte pente, déstabilisation de nombreux arbres, écorçage entraînant la mort des sujets concernés, dissémination des espèces invasives, etc.

Les travaux menés ont consisté principalement en des opérations de désembâclement et de restauration des capacités d'écoulement du lit des cours d'eau.



L'apparition de plusieurs maladies (graphiose de l'orme, phytophthora de l'aulne et la chalarose du frêne), faisant craindre la disparition de certaines espèces, est une préoccupation importante.

La présence d'essences exogènes envahissantes essaimées par les crues est également une problématique importante du bassin : une quinzaine d'espèces invasives sont présentes (robinier, ailante, canne de Provence, xanthium, ...) et l'équipe rivière du SMA intervient principalement sur 3 d'entre elles (Ailante, robinier faux acacia et érable negundo).

Dans le cadre de l'action 46 du PAPI complet de l'Argens, un plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve à l'échelle du bassin de l'Argens est en cours de réalisation. Celui-ci indique dans son état des lieux que le bassin de la Nartuby possède :

- Un taux de boisement d'environ 80%, avec une forte hétérogénéité et une dégradation progressive vers l'aval,
- Un état de végétation contrasté avec seulement 49% du linéaire en bon état,
- Un fort taux de dépérissement et de mortalité des frênes et des ormes liés à des maladies,
- La présence de foyers important d'EEE dès l'amont,
- La présence d'encombres en adéquation avec le niveau d'enjeux de chaque tronçon (présence régulière de bois mort en tête de bassin pour leurs rôles hydraulique et écologique).

Le schéma d'orientation de cette étude propose à l'échelle de chaque tronçon huit objectifs de gestion en fonction des enjeux (sécurité publique, usages, patrimoine naturel) et du niveau d'intervention souhaité par secteur.

Cette action consiste en la définition d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve s'appuyant sur un diagnostic écologique permettant de mieux identifier les enjeux biologiques sur le territoire, afin de définir les opérations de restauration nécessaires pour redynamiser la ripisylve, limiter le risque d'embâcles et diversifier les habitats. Le plan intègrera également un plan stratégique de lutte contre les espèces exogènes envahissantes conforme à la doctrine du bassin Rhône Méditerranée.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Le plan pluriannuel de restauration de la ripisylve sera élaboré via :

- un diagnostic de l'état de la ripisylve (épaisseur, densité, état sanitaire, fonctionnalité) et de la présence des espèces invasives (localisation et densité),
- la définition des travaux à réaliser pour restaurer l'équilibre des formations rivulaires,
- la définition d'une stratégie de gestion de chaque espèce invasive, avec un plan d'actions priorisé,
- l'élaboration d'un support de communication à destination de la population, concernant les espèces invasives.

Cette mission sera effectuée dans un cadre concerté, avec les acteurs locaux, et devra tenir compte des évolutions climatiques (déficit pluviométrique, absence de repos végétatif, augmentation des parasitoses et atteintes fongique, etc.) qui sont susceptibles de générer d'ici peu d'importantes modifications du peuplement forestier des ripisylves méditerranéenne.

Elle intégrera en outre la proposition d'indicateurs de suivi pour apprécier l'efficacité des actions.

Lorsque l'étude EBF sera terminée, une réactualisation des objectifs du PPRE devra être réalisée.

Conditions de réalisation et limites

Action 46 du PAPI complet de l'Argens.

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats	Syndicat Mixte de l'Argens							Pour mémoire (Poste technicien + action 46 du PAPI)
Stratégie de gestion des espèces invasives	Syndicat Mixte de l'Argens							Pour mémoire (Poste technicien + action 46 du PAPI)

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats	Etude	1
Stratégie de gestion des espèces invasives	Etude	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats	En interne + action 46 PAPI	-	-	-	-	-	-	-
Stratégie de gestion des espèces invasives	En interne + action 46 PAPI	-	-	-	-	-	-	-
Total €	En interne + action 46 PAPI							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation d'un plan d'intervention
Mise en place d'une stratégie de gestion des EEE

VOLET C	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS : Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient.	
Sous-volet C1	Entretien, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées	
Action	Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire et de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 La Nartuby, FRDR10691 La Nartuby d'Ampus, FRDR10945 Ruisseau le Beudron, FRDR11879 Vallon de Bivosque	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6A OF 8-07 OF 8-09	Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques - Réservoirs biologiques et axes migration des poissons Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Il s'agit de mettre en œuvre le plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve, intégrant la stratégie de lutte contre les espèces invasives définie préalablement (action C2.1).

Ces plans devront participer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Restaurer ou pérenniser une ripisylve équilibrée en strate et en âge, diversifiée en essences, en bon état sanitaire et apte à remplir ses fonctions ;
- Améliorer le rôle de filtre de la ripisylve par rapport aux flux de polluants ;
- Favoriser l'expansion des crues dans les zones reconnues comme présentant un intérêt notable (efficacité hydraulique et aspects écologiques notoires) ;
- Améliorer la richesse écologique du cours d'eau et des milieux rivulaires (amélioration de la qualité piscicole, préservation de la diversité et des potentialités d'accueil de la faune et de la flore, rôle de corridor écologique...);
- Limiter les risques d'embâcles dans les secteurs à enjeux ;
- Atténuer, suivant les enjeux, les problèmes locaux d'érosion de berges ;
- Lutter contre la prolifération des espèces invasives dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel, priorisé.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Les interventions programmées seront en grande partie réalisées par l'équipe rivière en régie (3 postes existants). Leur travail peut être ponctuellement complété par des prestataires externes (opération d'envergure et nécessitant une technicité particulière).

Dans ce cadre, les opérations suivantes seront réalisées :

- Abattage/démontage d'arbres morts pouvant générer un risque d'embâcle au droit de zones à enjeux ;
- Abattage/démontage/recépage d'arbres vifs inadaptés et/ou déstabilisés ;
- Lutte contre l'extension des essences exogènes envahissantes (EEE) par cerclage/annelage avec suivi des évolutions et rapportage (CBmed, FPPMA83) ;
- Essartement des atterrissements ;
- Suppression d'embâcles ;
- Non intervention contrôlée (en fonction des enjeux) ;
- Opérations de restauration (plantations).

Conditions de réalisation et limites

Aide de l'Agence de l'Eau conditionnée au portage de l'EBF Nartuby (démarrage avant juin 2020).

Interventions réalisées pour partie par l'équipe rivière du SMA et pour partie par des prestataires externes.

On notera que l'Agence de l'Eau a lancé le 1er janvier 2019 un appel à projets en faveur de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques ou humides, pour des projets de reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques, mais aussi des milieux relevant de la trame turquoise* – zone d'interaction entre la trame bleue et la trame verte (notamment les corridors écologiques en lien avec les milieux aquatiques, tels que les ripisylves et forêts alluviales).

Les types de projets concernés sont entre autres les travaux visant la restauration des corridors écologiques favorisant la circulation des espèces cibles au cours de leur cycle de vie, ainsi que les études préalables à ces travaux (les acquisitions foncières, l'animation et la sensibilisation peuvent être prises en compte en accompagnement des travaux). Les travaux de lutte contre les espèces invasives sont toutefois exclus de cet appel à projets.

Coût estimatif (TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Mise en place du plan de restauration de la ripisylve et du milieu aquatique (équipe rivière)	Syndicat Mixte de l'Argens	110 000€	110 000€	110 000€	110 000€	110 000€	110 000€	660 000€

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Mise en place du plan de restauration de la ripisylve et du milieu aquatique	Travaux	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Mise en place du plan de restauration de la ripisylve et du milieu aquatique (équipe rivière)	330 000 €	231 000€ 70%	99 000 € 30 %	-	-	-	-	-
Total €	330 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Mise en place des plans de restauration Mètres linéaires traités

Fiches actions – volet D

VOLET D	PATRIMOINE : Réappropriation de la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti	
Sous-volet D1	Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites	
Action	Inventaire des sites d'intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique	Priorité 2
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens - Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes les masses d'eau	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 3-03	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
Le territoire est riche en sites et monuments d'intérêt patrimonial : 11 monuments (dont un classé), 5 sites classés et 4 sites inscrits, 1 zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la commune de Trans-en-Provence, un patrimoine hydraulique remarquable présent sur la plupart des communes : aqueducs, prises d'eau, canaux, moulins, ponts, lavoirs et fontaines.		
Description technique		
En partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat, les communes, la Dracénie Provence Verdon agglomération et les associations locales, le SMA envisage de dresser un inventaire des sites d'intérêt patrimonial et d'assurer une mission d'appui aux propriétaires pour la mise en valeur de leurs biens. Ce travail servira à valoriser le territoire sur le plan touristique.		
Conditions de réalisation et limites		
Animateur : Syndicat Mixte de l'Argens		

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Inventaire des sites d'intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique sur le BV de la Nartuby	Syndicat Mixte de l'Argens en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat							En interne

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Inventaire des sites d'intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique sur le BV de la Nartuby	Etude	2

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Inventaire des sites d'intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique sur le BV de la Nartuby	En interne	-	-	-	-	-	-	-
Total €	En interne							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
<p>Nombre de sites recensés</p> <p>Possibilité de valorisation par rapport aux milieux aquatiques</p> <p>Nombre de porteur de projet</p>

VOLET D	PATRIMOINE : Réappropriation de la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti	
Sous-volet D1	Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites	
Action	Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial	Priorité 2
Maître(s) d'ouvrage	Association pour la Préservation du Patrimoine d'Ampus (APPA)	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Le Claret	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 3-03	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Sur la commune d'Ampus, deux projets en lien de mise en valeur de sites patrimoniaux sont envisagés :

- Rénovation de l'aqueduc de Val Claret, déjà en partie réalisée : cet aqueduc a été construit sur un terrain actuellement privé.
- Mise en valeur de la Noria d'Ampus : L'association APPA envisage la restauration de la noria et du bassin attenant. Pour ce faire, la noria étant sur une parcelle communale, une autorisation écrite de la commune sera nécessaire. In fine, pour que le projet soit cohérent, un droit de passage devra être établi afin de permettre le passage piéton. La mise en place d'un circuit pédestre est aussi à envisager.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Les différents travaux devant être réalisés sont :

- Concernant le bassin d'alimentation de la noria : débroussaillage et restauration des murs.
- Concernant la noria : restauration des murs, réinstallation partielle du système « à godets ».
- Concernant l'aqueduc : débroussaillage et entretien.

Conditions de réalisation et limites

Animateur : Commune d'Ampus – APPA

Les travaux indiqués seront réalisés sous réserve de l'autorisation de la commune d'accéder au site.

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Réhabilitation et mise en valeur de sites	Milieu associatif	15 000 €						15 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial à Ampus	Travaux	2

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial à Ampus	15 000 €	10 500 € 70%	4 500 € 30 %	-	-	-	-	-
Total €	15 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux
Ouverture de l'accès au public
Mise en œuvre d'une signalétique

VOLET D	PATRIMOINE : Réappropriation de la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti	
Sous-volet D1	Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites	
Action	Réhabilitation et mise en valeur de sites patrimoniaux liés à l'eau	Priorité 2
Maître(s) d'ouvrage	Commune de La Motte	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 – La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 3-03	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Situé à la sortie du village de La Motte en direction de Trans-en-Provence, le moulin communal de Vallongue était alimenté en hiver par le ruisseau de Vallongue et les « vieilles sources ». Il y avait un canal d'amenée et un bassin tampon pour lancer la roue à aubes.

La toiture de ce moulin s'est effondrée, mais à l'intérieur les emplacements des anciennes presses sont toujours visibles.

Il s'agit de réhabiliter et mettre en valeur le moulin, en reconstituant un moulin oléicole à eau. Une partie du moulin pourra ainsi devenir un point de présentation des produits locaux. L'ensemble présentera un intérêt pédagogique sur le patrimoine et l'huile d'olive. Des manifestations ou expositions pourraient également y avoir lieu.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Dans un premier temps, des travaux de préservation des murs du moulin doivent être réalisés afin d'éviter les infiltrations d'eau et ainsi de préserver certains murs encore en bon état.

Par la suite, une étude de faisabilité permettra de déterminer les travaux à mettre en place afin de reconstituer le moulin oléicole à eau.

Conditions de réalisation et limites

Animation : Commune de La Motte

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Protection des murs contre les infiltrations	Commune de La Motte	30 000 €						30 000 €
Etude de faisabilité	Commune de La Motte		60 000 €					60 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Protection des murs contre les infiltrations	Travaux	2
Etude de faisabilité	Etudes	2

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Protection des murs contre les infiltrations	30 000 €	30 000€ 100 %	-	-	-	-	-	-
Etude de faisabilité	60 000 €	60 000€ 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	90 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux
Lancement de l'étude de faisabilité

VOLET D	PATRIMOINE : Réappropriation de la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti	
Sous-volet D2	Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale	
Action	Valorisation et aménagement touristique des gorges de la Nartuby à Trans-en-Provence	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa)	
Localisation	Trans-en-Provence	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 – La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 3-03	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Trans en Pce est un village très ancien, bâti autour de la Nartuby, cours d'eau agrémenté de chutes et cascades mais dont les gorges, sur cette commune, ne sont ni accessibles, ni mises en valeur.

Les objectifs de cette action sont :

- Donner une dimension touristique à la Dracénie, via la mise en valeur des gorges et du patrimoine local, tout en s'intégrant dans le projet global du territoire ;
- Concevoir un projet multi-activités au regard des prescriptions du site.

L'étude de faisabilité menée en 2016-2017 a permis de dresser un diagnostic, de faire émerger un éventail des possibilités et d'aboutir à un scénario « idéal » compte-tenu des nombreuses contraintes du site : « La Boucle du Calant », boucle de 1,68 km permettant une balade pour un public familial.



Le programme défini prévoit un cheminement en zone urbaine (du boulodrome à la rue du Bachas en passant par la place de l'hôtel de ville), l'aménagement d'un point de vue (confortement de l'accès et pose de garde-corps), un cheminement en rive droite du cimetière de jusqu'à une passerelle suspendue au-dessus de la rivière, élément phare de la boucle (portée d'environ 65 m), puis un cheminement en rive gauche sur le sentier du calant (de la

passerelle suspendue au pont de la Motte) et enfin retour dans le village (du pont de la Motte à la chapelle St-Roch) :

- Les études préalables ont été engagées entre 2017 et 2018 : relevés topographiques, diagnostics de la passerelle communale et du belvédère, études géotechniques ;
- Le volet foncier est maîtrisé en totalité : accords de principes des propriétaires impactés ;
- La mission de maîtrise d'œuvre a été lancée en septembre 2018 ;
- Le lancement des travaux est prévu pour le second trimestre 2019, pour une inauguration au premier trimestre 2020.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Les principaux aménagements concernent :

- Une passerelle existante à diagnostiquer ;
- Un point de vue à créer ;
- Un sentier en rive droite à aménager ;
- Une passerelle suspendue à aménager ;
- Un sentier en rive gauche à sécuriser.



Tout au long de la balade, des panneaux faciliteront l'interprétation de points d'intérêt.

Conditions de réalisation et limites

Sécurisation des accès
Coût des aménagements

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Travaux de réhabilitation et construction	DPVa	485 000 €						485 000 €

Signalétique et animation ludique	DPVa	40 000 €						40 000 €
Débroussaillage et abattage	DPVa	20 000 €						20 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Valorisation et aménagement des gorges de la Nartuby à Trans-en-Pce	Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Valorisation et aménagement des gorges de la Nartuby à Trans-en-Pce	545 000€	493 000 € 90.5 %	52 000 € 9.5 %	-	-	-	-	-
Total €	545 000€							

NB point des subventions demandées à ce jour, obtenues et attendues :

- Volet études mars 2018 : « CRET » Subventions assiette opé 61 743 € HT – **obtention** 18 522 € HT (30 %)
- Volet Travaux CD 83 2018 : assiette 50 000 € HT attente de 15 000 € HT (30 %) (attente de délibération)
- Volet travaux région 2019 à déposer : 459 090 € HT attente 137 727 € HT (30%)

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des travaux Mètres linéaires réhabilités

VOLET D	PATRIMOINE : Réappropriation de la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti	
Sous-volet D2	Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale	
Action	Réalisation d'un parcours en vélo au contact de la Nartuby	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et communes de Châteaudouble, Draguignan et Ampus	
Localisation	Châteaudouble – Draguignan - Ampus	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR106 – La Nartuby	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 3-03	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Le projet de la DPVa s'inscrit dans le schéma des véloroutes et voie verte en Dracénie adopté en conseil d'agglomération de la DPVa en septembre 2013.

Ce schéma est composé de plusieurs itinéraires de véloroutes et voie verte qui permettent un véritable maillage cyclable du territoire de la Dracénie :

- L'itinéraire de la Méditerranée à Vélo, porté par le Conseil Départemental du Var, qui traverse d'Ouest en Est la Dracénie, de Sillans la Cascade à Claviers ;
- L'itinéraire de la Vigne à vélo, porté par la DPVa d'une longueur d'une quarantaine de kilomètres qui traverse le Sud de la Dracénie et remonte jusqu'à Draguignan et les communes du Nord de la Dracénie ;
- Les itinéraires cyclo touristiques portés par le Conseil départemental du Var, qui sont aménagés le long des routes départementales jusqu'aux itinéraires cyclable du Grand tour du Verdon.

Plusieurs objectifs à la réalisation de l'itinéraire de la Vigne à vélo :

- Report modal de la voiture particulière vers le vélo et la marche (connexion entre des 2 pôles multimodaux de la Dracénie, gares SNCF Les Arcs sur Argens et routière Draguignan, desserte des pôles générateurs de flux : centres commerciaux, établissements scolaires, bases de loisirs ...)
- Une vitrine pour le territoire : attractivité du territoire (retombées économiques dans les centres villes)
- Un itinéraire de balade pour les « Dracéniens » permettant la découverte autrement du territoire mais également une réappropriation du cours d'eau par les usagers et riverains de la Nartuby.

3 tronçons ont déjà été réalisés entre 2016 et 2018 entre les communes de Arcs sur Argens, Le Muy, La Motte, Trans en Pce et Draguignan représentant une longueur de 14 km.

Il s'agit maintenant de programmer les prochains tronçons et notamment celui entre les communes de Draguignan et Châteaudouble. Un tronçon qui répond en tous points aux objectifs susmentionnés.

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un itinéraire emprunté par les riverains mais également par les randonneurs, promeneurs.

En parallèle, afin de rendre le secteur de la Clappe plus attrayant, la commune de Draguignan envisage de dévoyer le chemin communal de la Clappe de 4 mètres afin de créer en bordure de la Nartuby un chemin spécifiquement réservé aux piétons et cyclistes, du Pont d'Aups au Pont de la Clappe (un peu plus de 2 km).

Les négociations avec les propriétaires ont déjà été entamées et la plupart d'entre eux sont prêts à céder les terrains utiles à l'aménagement du chemin.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Un itinéraire dit de « promenade » permettait de relier les communes de Draguignan et de Châteaudouble via les chemins de la Clappe, des Lônes puis des Avals.

Une partie de ces chemins ont subi de grosses dégradations durant les inondations de juin 2010 : une partie du chemin des Lônes a été emporté par la Nartuby, et l'accès au chemin des Avals via la RD a été interdit par arrêté préfectoral.

Cet itinéraire long de 8.2 km sera aménagé pour partie en voie verte favorisant ainsi les modes doux : vélo et marche. Lorsque ces chemins sont bordés d'habitations, l'accès en véhicule motorisé sera limité aux riverains et aux véhicules de service.

Le projet porté par la DPVa se fera en 2 temps :

1. Première phase : Draguignan-Rebouillon via le chemin des Lônes d'une longueur de 2.6 km

Les acquisitions foncières sont en cours et les travaux sont prévus pour le second semestre 2019. Ils sont décomposés comme suit :

- Les travaux de VRD : reprise de chaussée, revêtement sur une largeur comprise entre 3 et 4 mètres (largeur à ajuster selon la topographie) ;
- Les travaux d'espaces verts : nettoyage des parties les plus végétalisées aux abords de la future voie ;
- Les travaux de signalétique et mobiliers urbains : panneaux directionnels, de police, bornes de balisage, bancs, tables, corbeilles de propreté, clôture bois...

2. Deuxième phase : Hameau de Rebouillon – Centre-village de Châteaudouble via la RD 955 (coupée sur 900 mètres) et le chemin des Avals d'une longueur de 5.6 km (domaine public).

Cet itinéraire doit faire l'objet d'une procédure administrative à mener en amont : contraintes liées à l'Arrêté de protection de Biotope et au site Natura 2000.

Aucune acquisition foncière n'est à mener, cet itinéraire étant sur du domaine public.

La décomposition des travaux reste la même que celle susmentionnée et sera co-définie par les partenaires et la DPVa, dans le cadre de cette procédure administrative. La réalisation de ce projet, la programmation des travaux restent étroitement liés à cette co-construction.

Les travaux sont toutefois envisagés courant 2020.

Conditions de réalisation et limites

Maitrise du foncier (chemin des Lônes)

Obtention des autorisations administratives (chemin des Avals)

Coût estimatif (€ HT) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Réalisation d'un parcours	DPVa / communes	346 667	751 333					1 098 000

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Réalisation d'un parcours amont/aval au contact de la Nartuby : tronçon de la Vigne à vélo	Etude - Travaux	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Réalisation d'un parcours amont/aval au contact de la Nartuby	1 098 000 €	1 098 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	1 098 000 €							

NB point des subventions demandées à ce jour, obtenues et attendues :

- Contrat ruralité Etat : assiette 600 000 € HT attribution 177 000 € HT (29.5%) ;
- CRET : demande à venir mai 2019, assiette de l'opé 600 000 € HT de 30 % dans ce dispositif ;

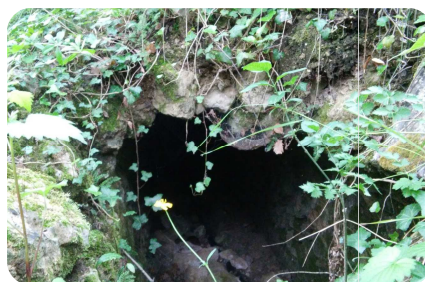
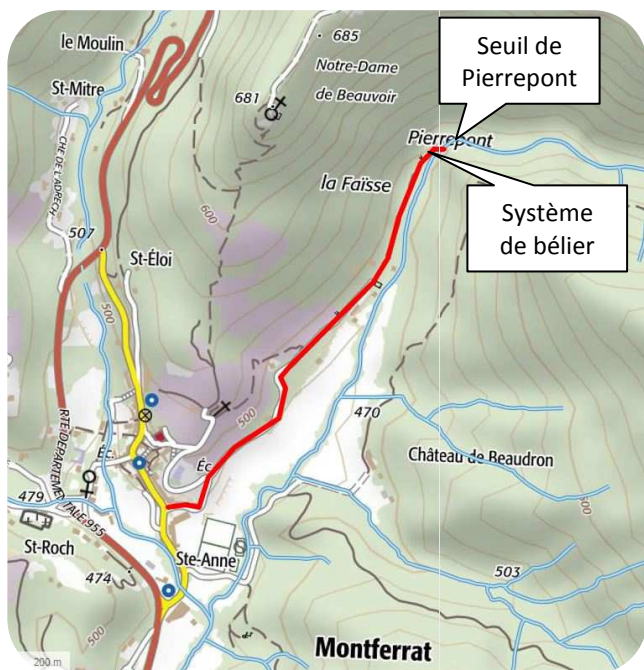
Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Linéaire aménagé

VOLET D	PATRIMOINE : Réappropriation de la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti	
Sous-volet D2	Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale	
Action	Réhabilitation d'un circuit de l'eau	Priorité 2
Maître(s) d'ouvrage	Commune de Montferrat	
Localisation	Montferrat	
Masse(s) d'eau SDAGE	FRDR10945 Ruisseau le Beaudron	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 3-04	Développer les analyses économiques dans les programmes et projets
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

La commune, sous l'impulsion d'une association de protection du patrimoine récemment créée (Lou Soucau), réfléchit à la réhabilitation d'un « circuit de l'eau ». Cette action passe par la mise en valeur de l'ancien canal en pierre du gouffre de Pierrepont, ainsi que par la réhabilitation d'un système de bélier hydraulique qui alimentait en eau potable le village, jusque dans les années 70 (à la date de création du SIVOM).

L'utilisation de ce bélier situé à 100 m en aval du seuil de Pierrepont a été stoppée il y environ 45 ans. Sa réhabilitation apportera une forte valeur patrimoniale à ce site déjà exceptionnel. Une fois réhabilité, le système pourrait alimenter une fontaine. Le projet, encore peu défini à ce stade, fera l'objet d'une étude de faisabilité puis de travaux.



PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Dans un premier temps, une étude de faisabilité doit être réalisée afin de dresser un diagnostic de l'équipement, de faire émerger un éventail des possibilités et d'aboutir à un scénario « idéal » prenant en compte les contraintes du site.

Cette étude doit définir :

- Les travaux de réhabilitation à mettre en place,
- Les aménagements du sentier d'accès à réaliser en fonction du public visé,
- La mise en place d'une signalétique de cheminement,
- La mise en place de panneaux pédagogiques.

Conditions de réalisation et limites

Animation : Commune de Montferrat et association

Sécurisation des accès

Coût des aménagements

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Etude de faisabilité et travaux	Commune de Montferrat	40 000 €						40 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Étude de faisabilité	Étude	1
Travaux de réhabilitation	Travaux	2

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	État	UE	Autre
Etude de faisabilité et travaux	40 000 €	28 000 € 70 %	12 000 € 30 %	-	-	-	-	-
Total €	40 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

- Réalisation de l'étude de faisabilité
- Réalisation des travaux de réhabilitation
- Mise en place d'une signalétique
- Fréquentation du parcours

Fiches actions – volet E

VOLET E	ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques	
Sous-volet E1	Animer et suivre la procédure	
Action	Animation et suivi du Contrat de rivière	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes les masses d'eau	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 4	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
<p>Afin d'animer et de suivre la mise en œuvre du Contrat de la Nartuby, le SMA prévoit deux postes dédiés : un chargé de mission et un technicien de rivière. Pour suivre la procédure, ils pourront s'appuyer sur différents outils.</p>		
Description technique		
<p>Le chargé de mission est chargé de mettre en œuvre, suivre, coordonner les études et travaux précisés par le Contrat. Il est animateur du Contrat de Rivière et assure le suivi du tableau de bord.</p> <p>Le technicien rivière assure le rôle de maître d'œuvre des opérations de restauration des fonctionnalités de la ripisylve réalisées par l'équipe rivière du syndicat et par les entreprises recrutées à cet effet. Il assure aussi la surveillance du cours d'eau, la sensibilisation de la population sur le terrain, le suivi quantitatif des eaux superficielles, etc.</p> <p>Le suivi du contrat sera assuré via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une ou plusieurs instances de coordination du contrat, complémentaires au comité de Rivière (commissions thématiques consultatives, etc.) ; - La création et la mise à jour régulière d'un tableau de bord de suivi des actions, transmissible aux partenaires et acteurs locaux et permettant de visualiser l'état d'avancement des actions, leur efficacité à l'aide des indicateurs, les actions à venir, la redéfinition éventuelle d'actions ; ce tableau de bord est utile également pour l'évaluation du Contrat ; - La création et la mise à jour régulière d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques : SIG renseigné des actions réalisées par thématiques, d'indicateurs de suivi et de diverses données sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques. 		
Conditions de réalisation et limites		
-		

Coût estimatif (€ TTC) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Poste de Chargé de missions	Syndicat Mixte de l'Argens	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	280 000 €
Poste de Technicien de rivière	Syndicat Mixte de l'Argens	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	46 670 €	280 000 €
Mise en place d'instances de pilotage	Syndicat Mixte de l'Argens							En interne
Création d'un tableau de bord de suivi des actions	Syndicat Mixte de l'Argens							En interne
Création d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques	Syndicat Mixte de l'Argens							En interne

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Poste de Chargé de mission	Animation	1
Poste de Technicien de rivière	Animation	1
Mise en place d'instances de pilotage	Animation	1
Création d'un tableau de bord de suivi des actions	Suivi	1
Création d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques	Suivi	1

Plan de financement phase 1								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Poste de Chargé de mission	140 000 €	70 000 € 50 %	70 000 € 50 %	-	-	-	-	-
Poste de Technicien de rivière	140 000 €	70 000 € 50 %	70 000 € 50 %	-	-	-	-	-
Total €	280 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Mise en œuvre, suivi et coordination des études et travaux

Mise en place d'instances de pilotages

Création d'un tableau de bord et d'un observatoire

VOLET E	ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques	
Sous-volet E1	Animer et suivre la procédure	
Action	Evaluation du Contrat	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 2-02 OF 4-11	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Le Contrat fera l'objet d'une évaluation en deux étapes :

- Un bilan à mi-parcours ;
- Un bilan en fin de procédure.

Description technique

A mi-parcours, le bilan technique (qualitatif et quantitatif) et financier des actions engagées permet d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions pour la 2ème partie du Contrat de Rivière.

En fin de procédure, le bilan comporte :

- Un état des lieux comparatif du bassin versant (avant/après Contrat) ;
- Un bilan technique et financier des actions ;
- Une analyse du fonctionnement du Contrat ;
- Une évaluation du Contrat (points forts, points faibles) ;
- Un travail de définition des perspectives.

Conditions de réalisation et limites

Animation : Syndicat Mixte de l'Argens

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Bilan des actions à mi-parcours	Syndicat Mixte de l'Argens			50 000 €				50 000 €
Bilan en fin de procédure	Syndicat Mixte de l'Argens						60 000 €	60 000 €

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Réalisation d'un bilan des actions à mi-parcours	Etude	1
Réalisation d'une étude bilan en fin de procédure	Etude	1

Plan de financement phase 1 & 2								
Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Réalisation d'un bilan des actions à mi-parcours	50 000 €	10 000 € 20 %	25 000 € 50 %	15 000€ 30 %	-	-	-	-
Réalisation d'une étude bilan en fin de procédure	60 000 €	60 000 € 100 %	-	-	-	-	-	-
Total €	110 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)
Réalisation des différents bilans

VOLET E	ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques	
Sous-volet E2	Impliquer le public au sens large	
Action	Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	-	
Lien SDAGE (mesure PDM)	-	-
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

Cette action vise à définir une stratégie de concertation spécifique à la démarche Contrat de Rivière, afin de faire connaître cet outil et les actions qui s'y rapportent aux acteurs du territoire.

En effet, les actions des contrats de rivière nécessitent d'être accompagnées pour plusieurs raisons :

- L'intérêt des actions engagées n'est pas évident pour tous (évolution de la qualité, restauration des fonctionnalités des milieux, etc.) ;
- L'engagement des collectivités dans la gestion globale et concertée des milieux aquatiques est relativement récent. Il nécessite d'être expliqué et valorisé ;
- Les opérations engagées dans de telles procédures touchent souvent de nombreux acteurs : pêcheurs, propriétaires riverains, agriculteurs... Si l'on veut que ces acteurs n'entravent pas les opérations ou mieux, qu'ils les accompagnent, il est capital de trouver avec eux un mode de communication efficace.

Outre la communication sur les actions du Contrat, la stratégie à définir devra intégrer des phases de concertation, c'est-à-dire des phases de travail collaboratif avec les différents acteurs du territoire, dans le but d'élaborer collectivement des propositions relatives à certaines études ou certains projets, et notamment :

- L'étude des ressources stratégiques,
- L'étude de définition des volumes prélevables,
- La définition de l'espace de bon fonctionnement (EBF),
- L'étude stratégique zones humides.

La concertation autour des projets permet en effet d'augmenter leur efficacité, et d'améliorer l'implication des acteurs.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019-2022)

Description technique

Le plan à élaborer devra définir les outils et méthodes de concertation adéquats pour faciliter la participation et la contribution des acteurs sur les actions structurantes telles que l'étude des ressources stratégiques, l'étude de définition des volumes prélevables, la définition de l'espace de bon fonctionnement (EBF) et l'étude stratégique zones humides. (Cf. guide de concertation territoriale et de facilitation, Lisode, 2017)

Conditions de réalisation et limites

Les premières actions structurantes du contrat seront lancées fin 2019, le plan de concertation devra donc être fonctionnel le plus rapidement possible.

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Stratégie de concertation et accompagnement	Syndicat Mixte de l'Argens	35 000 €	35 000 €	30 000 €				100 000 €

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Elaboration et réalisation d'un plan de concertation, et accompagnement	Etude - Animation	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Elaboration d'un plan de concertation et accompagnement	100 000 €	20 000 € 20 %	50 000 € 50 %	30 000 € 30 %	-	-	-	-
Total €	100 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Réalisation de la stratégie de concertation
Elaboration de supports
Organisation d'évènements

VOLET E	ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques	
Sous-volet E2	Impliquer le public au sens large	
Action	Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population)	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens – Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 6	Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Action PAOT	-	-

Contexte et objectif(s)

L'objectif est de mener des actions de sensibilisation (réunions d'information, programme spécifique, sorties thématiques) sur les différentes thématiques du Contrat de Rivière : qualité, quantité, inondation, restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, et d'une manière générale sur le fonctionnement écologique d'un cours d'eau méditerranéen.

Description technique

Pour les scolaires, cette opération correspond essentiellement à des interventions d'animateurs spécialisés dans des établissements scolaires pour la préparation de projets en lien avec les milieux aquatiques (préparés en coopération avec l'enseignant). Elle intègre une sortie de terrain et donne lieu à une journée collective de restitution.

L'action du SMA intègre :

- L'identification et la formalisation de partenariats avec des prestataires capables de préparer et de mener de tels projets ;
- Des interventions du maître d'ouvrage pour sensibiliser les établissements scolaires et suivre le bon déroulement des projets ;
- L'établissement et la diffusion du bilan annuel et l'organisation de la journée de restitution.

Du primaire au collège sur le bassin de la Nartuby, la FVPPMA propose quant à elle d'intervenir avec un programme pédagogique adapté, à raison d'une journée d'animation par classe inscrite au projet avec présence de deux animateurs (travaux par demi-classe), sur 10 jours d'interventions à programmer sur l'année scolaire. Les animations se déroulent sur le territoire, sur un ou plusieurs sites adaptés et préalablement localisés avec l'encadrement scolaire.

Le contenu type de l'animation (non exhaustif) est :

- Le grand cycle de l'eau : principales caractéristiques du bassin de la Nartuby, un cours d'eau de type méditerranéen ;
- Vivre au bord de la Nartuby : Gestion de la ressource en eau (interaction avec le petit cycle de l'eau), la pratique de la pêche de loisir, etc. ;
- Mieux connaître la Nartuby : Le peuplement piscicole endémique, et autres communautés du milieu aquatique, etc.

Conditions de réalisation et limites

La réalisation des actions de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage FPPMA représentent un montant annuel de 5 000 €

Coût estimatif (€ TTC) / Planification

Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2025	2025	
Actions de sensibilisation auprès de divers publics	Syndicat Mixte de l'Argens	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	120 000 €
Actions de sensibilisation auprès du public scolaire : primaire, collège	FPPMA Var							Pm. Accord-cadre

Nature et priorité

Opération(s)	Nature	Priorité
Actions de sensibilisation auprès de divers publics	Animation	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Actions de sensibilisation auprès de divers publics - SMA	60 000 €	30 000 € 50 %	30 000 € 50 %	-	-	-	-	-
Total €	60 000 €							

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Formalisation de partenariats avec les prestataires
Réalisation d'actions de sensibilisation

VOLET E	ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION : Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques	
Sous-volet E3	Participer aux outils de planification pour tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire	
Action	Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets d'aménagement du territoire, environnementaux et touristiques	Priorité 1
Maître(s) d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Argens	
Localisation	Bassin versant de la Nartuby	
Masse(s) d'eau SDAGE	Toutes	
Lien SDAGE (mesure PDM)	OF 4-09	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
Action PAOT	-	-
Contexte et objectif(s)		
<p>L'objectif est d'arriver à ce que le porteur du Contrat soit associé aux différents projets ayant lieux sur le territoire. Il s'agit aussi bien de projets d'aménagements du territoire, environnementaux ou bien touristiques.</p> <p>Cela permettra au porteur du Contrat d'être associé lors de l'élaboration des SCOT et PLU. Il pourra ainsi veiller à l'adaptation des projets à la ressource en eau, au risque d'inondation, ou encore à l'espace de mobilité de la Nartuby et de ses affluents.</p> <p>Le porteur du Contrat sera aussi associé lors de l'élaboration de projets environnementaux et touristiques, dans le but favoriser la mise en cohérence des démarches territoriales.</p>		
Description technique		
<p>Le porteur du Contrat de Rivière pourra être amené à assister aux différentes réunions de concertation et sera tenu informé des nouveaux projets sur le bassin de la Nartuby.</p>		
Conditions de réalisation et limites		
-		

Coût estimatif (€ TTC) / Planification								
Opération(s)	Maître d'ouvrage(s)	Planification						Total
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets	Syndicat Mixte de l'Argens							En interne

Nature et priorité		
Opération(s)	Nature	Priorité
Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets d'aménagement du territoire	Animation	1

Plan de financement phase 1

Opération	Montant total	MOA	AE	CR	CD	Etat	UE	Autre
Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets	En interne	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs de suivi (quantitatifs et qualitatifs)

Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets d'aménagement